



Le Trait d'Union Vindécien



N° 22 – Janvier 2018

Sommaire

<u>LE MOT DU MAIRE</u>	p 2
<u>EVENEMENTS D'AUJOURD'HUI</u>	
Etat civil 2017.....	p 4
Succès aux examens 2017.....	p 5
Les nouveaux habitants.....	p 5
Prises de myocastor.....	p 6
Fréquentation du site internet de la mairie.....	p 6
Finances.....	p 7
Le RPI Anzy Montceaux Vindecy.....	p 10
Les projets des écoles de nos trois villages.....	p 12
Les sapeurs-pompiers de Marcigny ont besoin de renforts pour vous porter secours.....	p 16
La gendarmerie communique.....	p 18
Service de transport associatif.....	p 19
Des points propres... qui doivent le rester !.....	p 20
Végétaux, est-ce bien leur place ?.....	p 21
Ordures ménagères : de la redevance à la taxe.....	p 24
SPANC du Brionnais.....	p 26
<u>ENTRACTE</u>	
Calendrier des manifestations 2018.....	p 27
Mini annuaire.....	p 28
Ça cloche !.....	p 29
La plus ancienne entreprise de Vindecy.....	p 30
La « tolérance », késako au juste ?.....	p 32
La Justice selon.....	p 33
Petite fable allégorique.....	p 34
<u>EVENEMENTS D'HIER</u>	
Charlemagne.....	p 35
Evènements de 1917.....	p 36
Conseil municipal 1917 - Extraits.....	p 37
Les dessous de la mode.....	p 38
Etat civil 1917.....	p 40
<u>LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS</u>	
Club de l'Age d'Or.....	p 41
Société de chasse « Saint Hubert de Vindecy ».....	p 42
Amicale des Donneurs de Sang.....	p 43
Anim' Ecoles.....	p 44
Association Sportive du Foyer Rural.....	p 47
Foyer Rural MONTCEAUX-VINDECY-VERSAUGUES.....	p 50
Brionnais Découvertes.....	p 51
Toute l'information en un seul Réso' Clic.....	p 52

Le mot du maire

Cette 22^e édition de notre bulletin municipal clos l'année 2017 qui nous a apporté son lot de joies et de tristesse. Nous n'avons accueilli, sur la Commune, aucune nouvelle naissance mais célébré cependant le baptême civil du petit Marley HALIFA.

Le Conseil municipal et moi-même tenons à rendre hommage à Marcel POMMIER, 90 ans, et surtout Luc JAME, 20 ans, tous deux décédés tragiquement. C'est toujours, pour les familles, les amis et les camarades, un moment difficile et douloureux que le temps n'efface qu'à grand peine. Nous nous permettons de nous associer, du plus profond de nos cœurs, à leur chagrin et leur témoigner notre fidèle et sincère amitié. Nous ne devons pas oublier que la vie présente peut être dure pour chacun d'entre nous et que l'abattement, le découragement, la souffrance ou le désespoir peuvent déterminer un grand tourment qui remet en cause notre existence même. C'est pourquoi nous nous devons tous d'assurer de notre solidarité, autant que cela est possible et perceptible, celles et ceux que nous sentons malmenés et fragilisés.

La vie de la Commune s'est montrée relativement simple au regard des projets prévus par le Conseil municipal et inscrits au budget.

- ✓ Christian RAYMOND ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous avons recruté pour 24 h par semaine annualisées M. Jean-Pierre COSTA, sur un poste de stagiaire avant titularisation.
- ✓ Les travaux de voirie ont consisté essentiellement, compte tenu de son coût important, à terminer le tronçon de 900 m de la route de Bonnard, en enrobé à chaud. Une couche de finition a été appliquée sur les voies communales refaites en 2016. Enfin, trois chemins de terre ont été remis en état carrossable.
- ✓ Côté bâtiments, les huisseries de la bâtisse adjacente à la mairie ont été entièrement changées et la façade rénovée ainsi que le mur de clôture. La cour de la mairie, y compris son prolongement devant l'entrée de la salle communale, a été refaite. Le local de la cure, mis à la disposition du SIVOS pour les activités périscolaires et aux adeptes de la gymnastique, a vu sa couverture de toit refaite. A l'intérieur, l'électricité, l'isolation, le chauffage et la peinture ont été l'œuvre des employés communaux

Patrick BORDAT, Christian RAYMOND et Jean-Pierre COSTA. Les huisseries ont également été remplacées. A l'école, la réglementation sur l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap nous a contraints à modifier et agrandir un WC. Son extension a nécessité d'abattre une partie du mur de soutien. Enfin, une plaque commémorative, gravée des noms des défunts des anciens monuments funéraires, a été réalisée et placée sur un mur du cimetière, au-dessus de l'ossuaire.

Les projets pour 2018 restent sur la lancée d'une rénovation complète des bâtiments communaux : les murs de clôture et la porte de la cure, la réparation de la porte de l'église, les murs de l'école ainsi que la porte d'entrée,...

La voirie, en grande partie renouvelée, devrait pour quelques temps du moins ne pas mobiliser de gros investissements. Nous continuerons cependant d'aménager quelques chemins de terre pour qu'ils soient carrossables et quelques réparations d'enduits.

Les conseillers municipaux et moi-même remercient les employés communaux, les associations, les bénévoles ainsi que tous ceux qui participent activement, chacun dans leur domaine, à la vie de la Commune.

Je vous souhaite, ainsi que le Conseil municipal de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2018.

Lucien DEMEULE

Etat Civil 2017

Baptême républicain¹



Marley HALIFA
le 29 avril 2017
(Les Augères)

Que le temps passant n'efface pas de nos mémoires :

Odette ANDRE, 95 ans (Le Bourg), le 9 septembre

Luc JAME, 20 ans (Le Bourg), le 4 mai 2017

Jean-Armand MATHIOT, 94 ans (Le Bourg), le 8 avril 2017

Marcel POMMIER, 90 ans (Le Bourg), le 5 juin 2017

Le décès des personnes dont les noms sont en italiques a été enregistré dans les mairies de leurs lieux d'habitation

¹ Institué par le décret du 20 prairial an II, 8 juin 1794, qui donnait aux municipalités l'exclusive habilitation à établir les actes de l'état civil. Tombé en désuétude au XIXe siècle, il fut relancé par la Commune de Paris en 1871. Dit aussi « baptême civil », il connaît un engouement croissant depuis quelques années.

Succès aux examens 2017

Josée BEAUCHAMP – Diplôme d'aide-soignante

Elise DURY – Brevet des collèges mention bien

Emeric GUETIN – Bac S mention assez bien

Océane JONNARD – BEP ASSP (Aide à la personne)

Angélique JONNARD – Brevet des collèges mention bien

Jordan LEDONNE – CAP chauffagiste

Alexis MURE – BTS ACSE (Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation) mention assez bien

Laura PALLOT – CAP fleuriste

Florian THEVENET – BTS industrialisation des produits mécaniques

Charles VALLIER – BAC STMG (Science Technique Management et Gestion) mention assez bien

Félicitations à toutes et à tous !

Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

Monsieur Yann DURAND (Les Sablières)

Monsieur Aurélien TALPIN et Madame Hélène LEVIF (Arcy)

Madame Virginie MONCHY (La Villeneuve)

Monsieur Maxime VIRMAUD et Madame Josée BEAUCHAMP et leur fille (Theureau de Pierre Vincent)



Prises de myocastor

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 juin 2014, a pris la décision d'encourager l'élimination de ce rongeur, dit ragondin, devenu invasif et classé nuisible pour les dégradations qu'il peut occasionner :

- ✚ Dégradations des cultures et des berges des cours d'eau
- ✚ Problèmes sanitaires accrus en élevage (le ragondin est vecteur de la *douve du foie* et la *leptospirose* qui provoque des

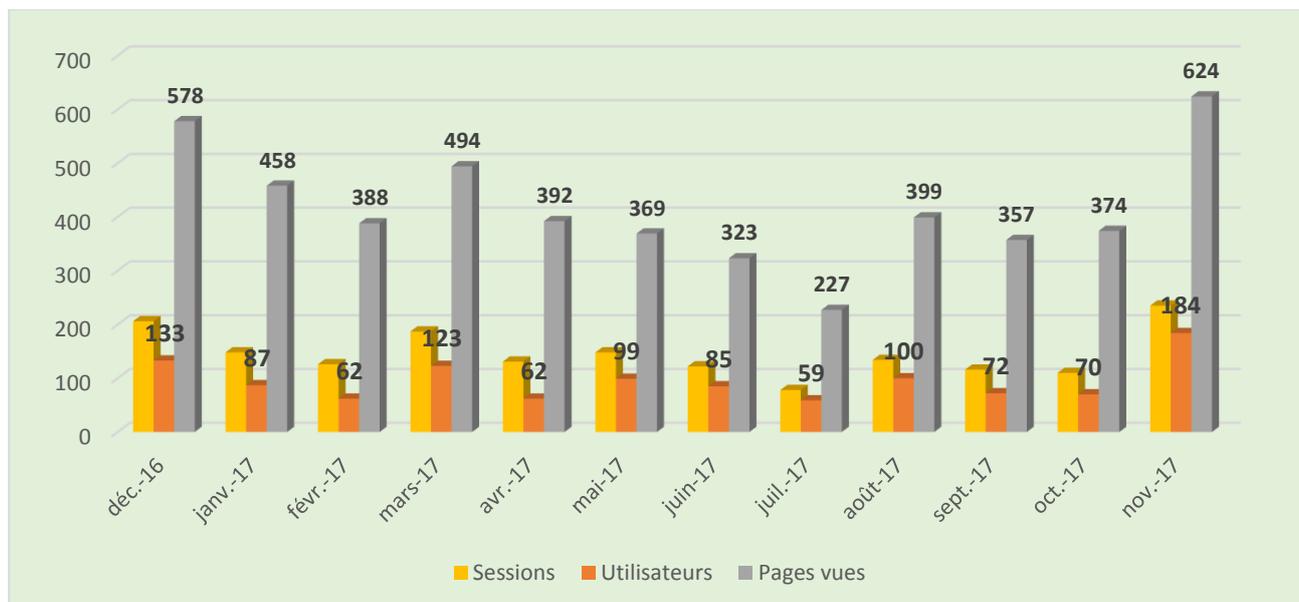
avortements chez les bovins)

- ✚ Risque sanitaire réel pour l'homme en cas de transmission de la leptospirose.

Pour ce faire, deux fois par an, en juin et novembre, il a été institué un décompte des prises afin de comptabiliser les progrès de sa destruction et d'indemniser les volontaires à raison de 2 € la queue de ragondin. Des pièges à fauves acquis par la municipalité sont laissés à leur disposition s'ils le désirent. Toutefois les méthodes de lutte restent les mêmes que celles autorisées pour les autres espèces de nuisibles : tir au fusil, piégeage, déterrage.

Période	Prises
De juillet 2014 à juin 2015	65
De juin 2015 à novembre 2015	110
De novembre 2015 à juin 2016	96
De juin 2016 à novembre 2016	33
De novembre 2016 à juin 2017	86
De juin 2017 à novembre 2017	82

Fréquentation du site Internet de la mairie



Sessions = nombre de connexions au site



BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 660 326,35 €

- Chapitre 002 – Excédent antérieur de fonctionnement reporté 294 253,35 €
- Chapitre 013 – Remboursements sur rémunération du personnel 80,00 €
- Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses..... 1 720,00 €
(Redevance d'occupation du domaine public ; concessions cimetière ; remboursement de frais de secrétariat du syndicat des eaux...)
- Chapitre 73 - Impôts et taxes 312 720,00 €
- Chapitre 74 - Dotations et participations..... 29 153,00 €
- Chapitre 75 - Locations 22 400,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 660 326,35 €

- Chapitre 011 - Charges de gestion générale..... 261 355,35 €
(Fournitures d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, de bureau ; entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel ; assurances ; indemnité du comptable et autres honoraires ; cérémonies ; annonces et publications ; frais d'affranchissement et de télécommunications ; impôts et taxes...)
- Chapitre 012 - Charges de personnel 49 060,00 €
- Chapitre 014 – Atténuation de produits (Reversement FNGIR et FPIC)..... 124 163,00 €
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement..... 169 854,00 €
- Chapitre 042 - Amortissements..... 1 832,00 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 53 750,00 €
(Indemnités et cotisations des élus ; contingent d'incendie ; contributions aux syndicats auxquels la commune adhère ; subventions au CCAS et aux associations...)
- Chapitre 66 – Remboursement des intérêts des emprunts 287,00 €
- Chapitre 67 – Annulation de titres sur exercices antérieurs 25,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 233 571,94 €

- Fonds de compensation de la TVA 13 982,00 €
- Affectation du résultat..... 35 770,94 €
- Amortissements..... 1 832,00 €
- Subventions de l'Etat et du Conseil Départemental 12 133,00 €
- Autofinancement..... 169 854,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 233 571,94 €

• Déficit antérieur reporté	26 230,94 €
• Remboursement du capital des emprunts	6 601,00 €
• Remboursement de cautions	1 720,00 €
• Voirie	
○ Aménagement de la cour de la mairie	6 000,00 €
○ Programme de voirie 2017	63 000,00 €
• Bâtiments	
○ Mise en accessibilité des espaces publics.....	23 700,00 €
○ Mur de clôture du café restaurant.....	2 000,00 €
○ Préau de l'école.....	3 320,00 €
○ Dépendances de la mairie.....	30 000,00 €
○ Local des activités périscolaires	20 000,00 €
○ Terrasse du café-restaurant.....	22 000,00 €
○ Mur de clôture Nord de la cour de la mairie	4 500,00 €
• Matériel	
○ Panneaux de signalisation	6 000,00 €
○ Plaque commémorative pour l'ossuaire	4 000,00 €
○ Mise aux normes des cuves à fioul.....	2 500,00 €
○ Désherbeur	1 000,00 €
○ Matériel informatique.....	3 500,00 €
○ Four pour le café-restaurant	7 000,00 €
○ Petits matériels de cuisine pour l'école et la salle associative.....	500,00 €

**IMPOSITION**

	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	12,04 %	34 820,00 €
Taxe foncière (bâti)	15,90 %	45 188,00 €
Taxe foncière (non bâti)	24,29 %	18 145,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19,01 %	48 685,00 €



BUDGET PREVISIONNEL LOTISSEMENT 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 78 263,00 €

- Chapitre 042 – Variation de stocks 78 263,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 78 263,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général (acquisition terrain et travaux) 10 500,00 €
- Chapitre 042 – Variation de stocks 67 763,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 146 024,44 €

- Chapitre 040 – Variation de stocks 67 763,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts 78 261,44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 146 024,44 €

- Chapitre 001 – Résultat antérieur reporté 67 761,44 €
- Chapitre 040 – Variation de stocks 78 263,00 €

BUDGET PREVISIONNEL CCAS 2017



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 879,38 €

- Chapitre 002 – Résultat antérieur reporté 1 779,38 €
- Chapitre 74 – Subvention du budget principal 1 100,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 879,38 €

- Chapitre 011 – Repas du CCAS et dépenses diverses 2 779,38 €
- Chapitre 012 – Cotisations à l'URSSAF 100,00 €

Le R.P.I.

ANZY-MONTCEAUX-VINDECY

Le R.P.I. ANZY-MONTCEAUX-VINDECY est maintenant bien connu de tous, puisque chaque année nous détaillons dans ce magazine les effectifs de nos écoles et les services périscolaires.

Toutefois, pour les nouveaux habitants, il nous faut réexpliquer ce qu'est le R.P.I.

Le R.P.I. est le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles d'ANZY LE DUC, MONTCEAUX L'ETOILE et VINDECY. Chaque commune a son école et chaque école accueille des niveaux scolaires différents.

Les trois communes ont délégué leur compétence scolaire à un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du R.P.I. ANZY MONTCEAUX VINDECY qui a en charge, outre les frais de scolarisation, la gestion du transport scolaire d'école à école, la cantine, la garderie périscolaire, et les temps d'activités périscolaires créés lors de la réforme des rythmes scolaires. Ces derniers seront d'ailleurs appelés à disparaître à la rentrée 2018-2019, les modalités pour le retour à la semaine des 4 jours étant en cours d'étude.

Les horaires de tous les services et leur fonctionnement sont consultables sur les sites Internet des communes (www.montceaux-letoile.fr et www.vindecy.fr ou www.vindecy.com).

En septembre 2017, 85 enfants ont fait la rentrée dans nos écoles. Ils représentent 55 familles.



Photo Michel SOUILLAT – La Renaissance

A ANZY LE DUC, les 24 enfants en maternelle sont toujours encadrés par Mme Nadine PURAVET. Mme Yvette PERRIER dite « Marie », ATSEM employée du SIVOS, la seconde. La classe des CE1-CE2, dirigée par Mme Amandine QUERET compte 20 élèves.

A MONTCEAUX L'ETOILE, Mme Béatrice VERNUSSE enseigne à 9 GS et 10 CP.



Photo Michel SOUILLAT – La Renaissance



A VINDECY, les 12 CM1 et les 10 CM2 ont eu la joie d'accueillir une nouvelle maîtresse, Mme Victoria NOLLET.

Les trois communes et le SIVOS font de leur mieux pour garder leurs écoles, en les équipant de toutes les ressources pédagogiques et éducatives nécessaires aux apprentissages ainsi qu'en organisant les services périscolaires, afin de faciliter la vie des familles et de maintenir un cadre de vie paisible – n'est-ce pas l'insigne et remarquable avantage de la ruralité ? - et respectueux de l'enfance.

Les grands enfants de la photo ci-dessous posent bien sagement, surtout les garçons mains derrière le dos – n'est-ce pas suspect ? Les filles, elles, n'ont apparemment rien à cacher – n'est-ce pas douteux ? Pourtant, dans les deux « genres », leurs sourires épanouis inclinent à penser que simplicité et cordialité dominaient l'évènement... sans ombre au tableau.

Ces grands enfants se sont réunis le jour de la sortie, avec parents et enfants du RPI, à l'occasion du départ de M. REGARD, enseignant de l'école de VINDECY et de Mme Hélène BUISSON, employée du SIVOS à la cantine et aux activités périscolaires de l'école primaire d'ANZY LE DUC. Le premier avait demandé sa mutation dans l'école de son propre village ; la deuxième avait fait valoir ses droits à la retraite après de « bons et loyaux services », selon l'expression consacrée à laquelle nous préférons, de « précieux et dévoués services ». Le Maire de VINDECY, Lucien DEMEULE, et la Présidente du SIVOS, Béatrice GODILLOT, les ont remerciés de leur implication dans la vie de nos communes et de leurs services rendus auprès de nos chers bambins. En ce jour de sortie et d'adieux, cet hommage mérité ne pouvait pas ne pas être couronné par le classique et néanmoins amical « pot de départ », accompagné de petits cadeaux et de témoignages. Nul n'a chanté le traditionnel « les cahiers au feu et le maître au milieu »... Diantre, les coutumes foutent le camp ! Faut dire, à la décharge de nos enfants, que leurs conditions éducatives n'ont plus vraiment grand-chose à voir avec celles que nous, parents et surtout grands-parents, avons connues.



Les projets des écoles de nos trois villages

Ecole d'ANZY LE DUC (PS & MS maternelle + CE1 & CE2)

Depuis septembre 2017 :

- ✚ On est sorti dans la forêt des CHARMAYS (les PS-MS et CE1-CE2).
- ✚ On a pratiqué de la « balle ovale » (les CE1-CE2) pendant plusieurs lundis.

En décembre :



- ✚ On est allé voir un spectacle de cirque à MARCIGNY (pour tout le RPI).
- ✚ On a participé à 4 ateliers scientifiques sur l'alimentation au **LAB 71** à DOMPIERRE-LES-ORMES (les PS-MS).

Dès janvier 2018 :

- ✚ On va avoir 10 séances de natation (les CE1-CE2) à PARAY-LE-MONIAL.
- ✚ On va se préparer au projet *Colegram* autour du chant-chorale sur le thème de la fête foraine avec toutes les classes du RPI.

Article préparé par les CE1-CE2

Ecole de MONTCEAUX L'ETOILE (GS maternelle & CP)

La « Fête de la science »

« Au mois d'octobre, on a fait des expériences pour savoir si des objets coulent ou flottent ; on a essayé avec du bois, du polystyrène, des barquettes en aluminium, du papier, du carton, des coupelles en plastique... Notre mission



était ensuite de fabriquer des bateaux ; une fois construits, on les a mis sur l'eau, on les a pris en photo pour envoyer au « maître du jeu », parce que c'était une mission proposée par l'Education Nationale, et il a dit qu'on avait réussi.



On a mis de l'eau partout dans la classe, mais c'était bien. »

La salade de fruits

« On a essayé de reconnaître des fruits cachés dans un sac en les touchant, ça n'était pas toujours facile.

Ensuite on les a triés : fruits à noyau, fruits à pépins, fruits à coque, fruits avec la peau qui se mange, fruits avec la peau qui ne se mange pas.

Puis on a épluché les fruits, on les a coupés en petits cubes, on les a mélangés dans un saladier et on a mangé la salade de fruits ; c'était délicieux. »



Le cinéma

« On est allé au cinéma à MARCIGNY avec la classe maternelle d'ANZY LE DUC.

On a regardé 6 court-métrages ; ce sont des films animés qui ne durent pas longtemps, de 3 à 7 minutes chacun. C'était bien.

En sortant, le monsieur nous a donné des cartes avec des images des petits films.

On va y retourner encore 2 fois. »

Ecole de VINDECY (CM1 & CM2)

La Fête de la science

Nous avons travaillé sur un projet appelé «Fête de la science». Ce projet est départemental.

Nous avons fait trois défis et trois missions.

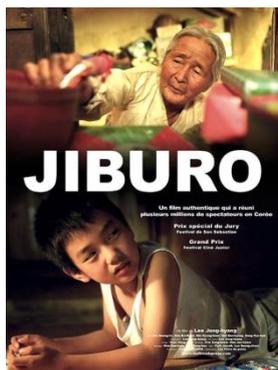
Pour le défi 1, il fallait fabriquer une boussole ; pour le défi 2, il fallait trouver comment nettoyer l'eau sale ; et dans le défi 3, il fallait trouver un moyen de faire chauffer l'eau.

La mission 1 s'intéressait à différents ponts ; la mission 2 était sur les volcans ; et dans la mission 3, il fallait reconnaître les plantes comestibles ou non comestibles.

Pour réaliser ces défis et ces missions, nous avons chacun amené du matériel de chez nous (éponges, bassine, tissus, polystyrène, carton...).

Il y avait aussi un maître du jeu qui nous a validé nos défis. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de valider tous les défis mais nous avons beaucoup aimé ce projet !

Ecole et cinéma



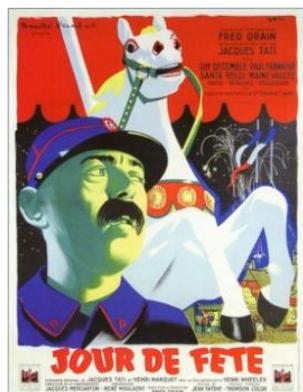
Nous allons voir 3 films avec *Ecole et cinéma*. Le 1^{er} film que nous avons vu s'appelle « Jiburo ». La traduction de ce film en français est « Le chemin de la maison ». Le nom du réalisateur est Lee JEONG-HYANG. Ce film dure 87 minutes et est sorti en France le 28 septembre 2005. Le genre de ce film est une comédie dramatique.

Voici un synopsis de « Jiburo » : Sang -WOO est un petit garçon de 7 ans, fils unique capricieux. Il est élevé par sa mère qui est seule à SEOUL. Durant les vacances, elle confie son fils à sa mère afin de chercher un travail. L'enfant va se retrouver dans un village isolé, chez une très vieille femme muette qu'il ne connaît pas et qui mène une vie si éloignée des années 2000, qu'on pourrait se croire revenu au XIX^{ème} siècle.

Nous sommes allés voir ce film avec l'école d'ANZY-LE-DUC (CE1/CE2). Nous avons aimé ce film même si parfois nous le trouvons triste.

Le 2^{ème} film que nous allons voir s'appelle « Phantom Boy ».

Les noms des 2 réalisateurs sont Alain GAGNOL et Jean-Loup FELICIOLI. Le genre de ce film est une animation. La durée du film est de 1 h 24 et il est sorti le 15 juin 2015. Léo, 11 ans, est un jeune adolescent qui vit à NEW-YORK de nos jours. La vie n'est pas drôle pour lui : il est hospitalisé à cause d'une maladie. Heureusement, il possède un pouvoir extraordinaire : celui de se dédoubler pour planer dans les airs sous une forme immatérielle et invisible, tandis que son corps physique reste endormi. Sous cette forme, il peut aller partout, même traverser les murs.



Enfin, nous irons voir « Jour de fête » de Jacques TATI. Ce film est une comédie qui dure 75 minutes. Il est sorti en 1949.

Des forains s'installent dans un calme village. Parmi les attractions se trouve un cinéma ambulant où le facteur découvre un film documentaire sur ses collègues américains. Il décide alors de se lancer dans une tournée à "l'américaine".

Nous allons le voir avec les CE1 et CE2 d'ANZY-LE-DUC.

Le théâtre

Nous organisons un projet théâtre pour juin 2018 avec une classe de CE2-CM1 de l'école de SAINT-YAN.

Nous jouerons 4 pièces de théâtre:

Le Heuledope, d'Isabelle RENARD ; *Sacré Valentin*, de René STAMEGNA ; *Les nouvelles réformes*, de Jacky VIALON ; *Kiritimati*, de Jean -Louis SAUZADE.

Voici l'avis de la maîtresse de VINDECY sur ce projet:

« Ça me plaît, c'est un projet qui me tient à cœur. Ma pièce préférée est *Le Heuledope*, tout simplement parce que c'est drôle, bien écrit, j'aime la diversité des personnages et la référence aux Daltons ».

Maintenant, voici les particularités de ces pièces :

- *Le Heuledope* est drôle et il y a une référence aux Dalton.
- Dans *Sacrée Valentin*, il y a beaucoup de déguisements, d'entrées et de sorties.
- *Kirimati* a un rapport avec l'histoire (les Colons et les colonies).
- *Les Nouvelles Réformes* est une situation inversée de l'école : le maître est toujours en retard, le dernier élève est le 1^{er},...

Halloween



On a apporté des citrouilles à l'école. On a creusé dans la citrouille et on a enlevé la chair et les pépins. Ensuite, on est allé sur Internet et on a trouvé des têtes de citrouilles. Après on a reproduit les têtes de citrouille sur la citrouille. On a fait des dessins de vampires, de fantômes, de sorcières et de chauve-souris. On a eu un livre et on a eu des choses à faire dessus. On a fait des sorcières en papier cartonné. Vendredi 20 octobre : on est allé à l'école tous déguisés. L'après-midi on a fait une

photo en groupe, ensuite on a regardé «Les noces funèbres» de Tim BURTON. Il a duré 1h30 min environ et voici l'histoire :

Il était une fois un jeune garçon prénommé Victor qui ne voulait pas se marier. Lorsqu'un jour il rencontra une jeune fille prénommée Victoria. Lorsque le mariage fut mis en place, Victor n'arrive pas à dire ses répliques. Quand il est dans la forêt, sans faire exprès il met la bague sur une morte. Ensuite, Emilie emmène Victor chez les morts. Le monde des morts est en couleurs et le monde des vivants est en noir et blanc. Victor a réussi à se marier avec Victoria.



Noël



Pour Noël, l'école de VINDECY a décoré la classe avec des boules de Noël, des bonhommes de neige et des guirlandes de Noël. Nous avons fait des cartes de vœux en origami. Nous avons regardé un film d'animation : *L'étrange Noël de Monsieur Jack*, fait par Tim BURTON. Nous avons regardé ce film parce que nous avons déjà regardé un film de ce réalisateur et cela nous permet de voir le style de film qu'il fait. Nous avons fait des chants de Noël. La maîtresse

a un calendrier de l'avent que nous ouvrons tous les jours sur le TBI. Nous aimerions avoir un chocolat par jour !

L'équipe de la rédaction remercie beaucoup l'ensemble des élèves et de leurs maîtresses pour leur participation à ce bulletin municipal. Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une très belle et bonne année.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires

Renseignez-vous à la caserne des pompiers de

MARCIGNY
www.sdis71.fr



SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Les Sapeurs-pompiers de MARCIGNY ont besoin de renforts

Pourquoi cet appel au recrutement ?

Le centre d'incendie et de secours de MARCIGNY est l'une des 64 unités opérationnelles du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire. Les 25 Sapeurs-pompiers volontaires qui le composent assurent au quotidien, avec 1 infirmière et 1 médecin Sapeurs-pompiers volontaires, la distribution des secours dans 23 Communes du secteur (9600 habitants).

Sous l'effet de la demande grandissante de sécurité et d'assistance de la part de la population, la sollicitation du centre augmente très nettement. Les Sapeurs-pompiers de MARCIGNY réalisaient 350 sorties de secours en 2012 ; ils en ont réalisées 415 en 2016 (soit + 18,57 %).

Si l'on y ajoute la baisse de la disponibilité des Sapeurs-pompiers volontaires la journée, le centre de MARCIGNY est soumis à une charge opérationnelle qui devient préoccupante. Pour répondre aux demandes de secours dans des conditions acceptables par nos concitoyens et les collectivités, le centre d'incendie et de secours a pour objectif de pouvoir mobiliser en permanence au minimum 8 Sapeurs-pompiers supplémentaires.

Quelles conditions pour devenir Sapeur-pompier-volontaire ?

- ✚ Etre âgé(e) entre 18 et 55 ans et pouvoir se rendre disponible ;
- ✚ Etre en bonne santé physique, savoir nager et avoir des aptitudes physiques minimales ;
- ✚ Habiter à une distance maximum de 10 minutes du centre ;
- ✚ Avoir une situation personnelle et professionnelle stable.

Quelle formation ?

Après une période de découverte, les formations dispensées vous permettront de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, aux secours routiers, puis de vous perfectionner régulièrement. Tout au long de votre formation, vous serez accompagné(e) et tutoré(e). Progressivement, selon le rythme d'acquisition de vos nouvelles compétences, vous serez engagé(e) en opérations.

Quel engagement ?

Le Sapeur-pompier donne de son temps libre et peut rompre à tout moment son engagement. Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités, à une protection sociale spécifique et à une prestation de fin de service. Vous serez affecté dans une équipe du centre dont le collectif est composé exclusivement de Sapeurs-pompiers volontaires et vous participerez aux activités et interventions selon vos compétences acquises. Vous pourrez également contribuer à la vie du centre en intégrant l'amicale des sapeurs-pompiers de MARCIGNY.

Au quotidien, vous avez besoin des Sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, ce sont eux qui ont besoin de vous pour assurer leurs missions de service public de secours.



Appelez le 06.30.84.82.25 pour plus de renseignements

La Gendarmerie communique

L'utilité d'appeler rapidement

Lorsque vous constatez un événement inhabituel dans votre voisinage, il est toujours utile de faire appel à la Gendarmerie.

Ce qui vous paraît bizarre n'est probablement pas anodin, notamment quand vous connaissez bien votre voisin.

Appeler rapidement permettra, à minima, de réaliser une levée de doute et, dans le meilleur des cas, d'éviter la commission d'un méfait voire le résoudre ! Appelez le 17 ou le 03.85.25.04.46.

Rappel sur les appels de phares

Vous ne savez pas pour quelles raisons les gendarmes se trouvent sur le bord de la route !

Il se peut qu'ils soient là pour arrêter les auteurs d'infractions graves au préjudice des personnes !

Ils peuvent aussi être présents pour arrêter les auteurs d'infractions graves au Code de la Route... y compris celui qui roule bien trop vite devant votre domicile !

Alors, cessez de faire des appels de phares, vous ne permettez qu'aux délinquants d'éviter de se faire arrêter !

Major LAGOUTTE

Brigade de gendarmerie de MARCIGNY



Service de transport associatif

La municipalité a décidé de s'adjoindre le service de transport associatif créé par l'*Association Brionnaise d'entraide*.

Quel est le but ?

Mettre en place un service de transport social et non commercial assuré par des bénévoles du village pour des personnes âgées ou dépendantes ou n'ayant pas de moyens de locomotion.

Pour quels déplacements ?

Tout déplacement lié à des courses, des rendez-vous chez le médecin, le coiffeur, le vétérinaire...etc., ou occasionné par des événements (visite de malades, obsèques, correspondance de transport en commun...etc.).

Comment ça marche ?

- Le service de transport est assuré par des bénévoles, selon leurs disponibilités. Ils doivent préalablement s'inscrire en mairie. Les usagers de ce service qui feront appel à eux devront les indemniser à hauteur de 0,42 € le km, correspondant au coût minimum par km d'un véhicule.
- Les personnes intéressées par ce service doivent de leur côté s'acquitter, auprès du transporteur bénévole, du tarif au km fixé chaque année par le Conseil d'administration de l'association, mais également d'une cotisation annuelle d'adhésion à l'association de 4 €, déposée en mairie. La liste des chauffeurs bénévoles leur sera communiquée.



Quelles conditions ?

La distance des déplacements ne doit pas être supérieure à un rayon de 50 km. L'attente ne doit pas excéder 2 heures, trajets non compris. Les transports ne seront pas assurés, sauf exception à l'appréciation du bénévole, les jours fériés et en cas de graves intempéries.

Et l'assurance ?

L'assurance personnelle du transporteur suffit. Il devra néanmoins, si nécessaire, le signaler à son assureur. Par ailleurs, dès lors qu'il aura gratuitement adhéré à l'association (l'inscription en mairie suffit), cette adhésion le garantira au titre du contrat « responsabilité civile » souscrit par l'association.

Personnes sans moyens de locomotion, personnes âgées ou dépendantes, vous voulez vous déplacer grâce à des chauffeurs bénévoles ?

Retraités, vous avez du temps libre ; vous avez une voiture ; vous voulez rendre service pour des déplacements solidaires ?

Faites-vous connaître en mairie.

Des points propres...qui doivent le rester !

Au fil des mois, nous constatons de plus en plus d'actes d'incivilité près des points d'apport volontaire. Des déchets en tout genre sont tout simplement posés à côté des colonnes de tri. Nous pouvons distinguer deux catégories de dépôts :

Les déchets recyclables, mais qui ne sont pas déposés dans les conteneurs



Les autres déchets : ordures ménagères, restes de repas, électroménagers, encombrants non recyclables, ...



Ceci est vraiment déplorable, les points d'apport volontaire sont destinés à recevoir les emballages recyclables, le verre et le papier, ce ne sont pas des lieux de dépôt de déchets. Ces emplacements doivent au contraire rester propres et accueillants pour les habitants qui trient leurs déchets avec soin.

Bien sûr, les ordures abandonnées sont ramassées par les agents communaux et intercommunaux, mais cela représente une surcharge de travail considérable, qui pourrait être évitée si chacun respectait les règles de savoir vivre.

Sachez que tout dépôt de déchets, hors des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente fait l'objet d'une amende pénale, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule utilisé pour transporter les déchets...

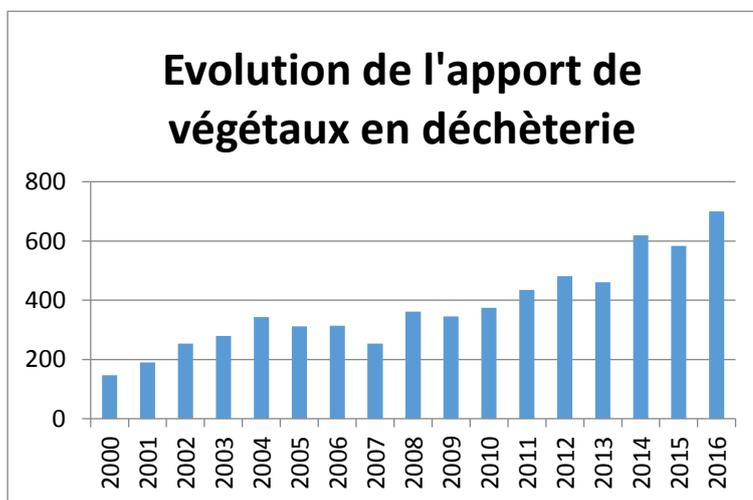
Communiqué de la Communauté de Communes de Marcigny

Végétaux, est-ce bien leur place ?

Depuis l'ouverture de la déchèterie, les quantités de végétaux apportées chaque année par les usagers ne cessent d'augmenter. Charger ses déchets verts dans son coffre ou sa remorque est devenu un automatisme pour certains.



Ce graphique expose bien ce phénomène. Après avoir stagné une sixaine d'années autour de 300-350 tonnes par an, nous observons une augmentation spectaculaire ces dernières années, pour finir par doubler en 5 ans et atteindre en 2016, 700 tonnes de végétaux déposées en déchèterie par les particuliers. Si nous ajoutons les dépôts des professionnels (communes, paysagistes), ce ne sont pas moins de 1000 t de végétaux traités en une année !



Le service est à votre disposition mais doit être utilisé de manière réfléchie. A part les végétaux de grosses sections, la plupart du contenu de la benne déchets verts pourrait être réutilisé chez soi pour enrichir son terrain. Le sol n'est pas un simple support de culture, c'est le lieu de vie de nombreux organismes et une réserve de minéraux pour nos plantes (azote, phosphore, potassium et

oligoéléments). Or, ce stock de nourriture pour les végétaux n'est pas infini et doit être renouvelé régulièrement.

Plutôt que d'exporter la matière végétale, nous devons rendre au sol au moins une partie de ce qu'il nous a donné en utilisant sur place les déchets de jardin. Le compostage et le paillage sont des moyens simples d'apporter de la matière organique, des nutriments et de dynamiser la vie du sol.

La pelouse :



Laisser la tonte sur place : en se décomposant, elle enrichit votre sol et nourrit le gazon.

En paillage : les tontes sont un matériau de choix pour protéger et nourrir les sols. Une couche de gazon peut être déposée entre les légumes dans le jardin. Cette pratique simple est **d'une aide précieuse en été** : moins d'arrosage, moins de désherbage...

Les feuilles mortes :

Encore un matériau idéal, pour **protéger et nourrir vos sols pendant l'hiver**.

Le paillage permet de recycler facilement les quantités importantes de feuilles. Pour limiter l'envol, il est préférable de broyer les feuilles (avec une simple tondeuse) avant de les répartir sur le sol. Une couche de quelques centimètres peut être installée sur le jardin, au pied des arbres, dans les massifs... Les feuilles vont protéger le sol du gel et des pluies pendant l'hiver et être décomposées. La vie souterraine sera ainsi favorisée et la structure du sol améliorée.



Fanes de légumes, petits branchages, plantes vivaces :

Ces éléments plus grossiers peuvent nécessiter un broyage. Pour cela, inutile d'investir dans un broyeur, la tondeuse à gazon est un appareil très efficace.

Le broyat obtenu sera utilisé en paillage ou composté.

Ces gestes simples peuvent vous éviter quelques aller-retour fastidieux à la déchèterie, en réutilisant à la maison tous les végétaux souples (tontes, tailles, fanes de jardin et de parterre) pour faire à la fois du paillage et du compost et vous permettent donc de gagner du temps et de l'argent !!!

Communiqué de la Communauté de Communes de Marcigny

Si vous souhaitez en apprendre d'avantage sur les techniques de paillage - compostage et sur le jardinage au naturel, d'une manière plus général, nous vous proposons de participer à une formation à la Communauté de Communes de Marcigny. A l'issue de cette formation vous pourrez vous procurer un composteur pour la somme de 20 €.

*Bulletin d'inscription à découper ou recopier et à déposer dans la boîte aux lettres de la Communauté de Communes, vous pouvez également vous inscrire par mail : environmarcigny@orange.fr
Nous vous communiquerons la date ultérieurement, quand nous aurons atteint un nombre d'inscrits suffisant.*

FORMATION COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MAIL :

Je souhaite acquérir un composteur : OUI - NON

Ordures ménagères

De la redevance à la taxe



A l'assemblée plénière de la Communauté de Communes d'octobre 2016, il avait été proposé de passer de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Cette proposition était justifiée par le Bureau pour des raisons essentiellement d'équilibre budgétaire, liées à de nombreuses difficultés de recouvrement, et au futur « mariage » avec la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais qui a opté pour la taxe. Un débat vif et houleux s'en était suivi, d'une part sur les avantages et les inconvénients que présentaient chacune de ces contributions financières, non seulement pour les ménages mais également pour la Communauté de Communes, et, d'autre part, sur la rapidité avec laquelle nous devons prendre cette décision – avant fin octobre. Il était notamment soulevé la question de la pertinence de la logique budgétaire, avancé par le Bureau, dans son rapport avec la logique environnementale. Taxe ou Redevance ?

✚ La REOM :

- ✓ N'est pas de nature fiscale. Elle est due uniquement si le service est utilisé.
- ✓ Son montant est calculé en fonction de l'importance du service rendu, c'est-à-dire en fonction du volume des ordures et des déchets enlevés.
- ✓ Elle répond mieux aux objectifs du Grenelle de l'Environnement qui prévoit une tarification liée à la quantité de déchets produits afin d'inciter à sa diminution.

✚ La TEOM :

- ✓ Est une taxe additionnelle à la taxe foncière due même si le service n'est pas utilisé.
- ✓ La quantité de déchets produits n'est pas prise en compte.
- ✓ Son montant est calculé sur la valeur locative cadastrale, complètement obsolète, de la propriété, multiplié par le taux fixé par la collectivité (entre 8 et 10 %) auquel on ajoute les frais de gestion de la fiscalité locale, soit 8 %.

L'assemblée, à la majorité, décidait pour un an de sursoir à toute décision en l'attente d'éléments d'informations – projections et calculs - permettant de se prononcer avec discernement.

A l'assemblée plénière du 9 octobre 2017, il est rappelé ce qui milite en faveur de l'application de la taxe :

- ✚ Les difficultés de gestion de la redevance nécessitant 25 % de travail d'un emploi administratif ;
- ✚ Les problèmes de trésorerie liés à 120K€ cumulés sur 20 ans d'impayés ;

- ✚ Les annulations de redevances et les frais de recouvrement ;
- ✚ La complexité de l'actualisation des redevables ;
- ✚ En se fondant sur un panel représentatif des valeurs cadastrales des parcelles des différentes Communes, il est établi qu'environ 80 % des assujettis à la redevance verront leur contribution financière baisser ; pour 10 % elle sera quasiment inchangée ; pour 10 autres % elle augmentera dans des proportions importantes (de 100 à 300 %).



Il est rappelé également les avantages de la redevance :

- ✚ A long terme, elle seule répond à la logique environnementale dans la mesure où elle est liée à la quantité de déchets produits ;
- ✚ Elle est différenciée en fonction de l'importance de la composition des ménages (personne seule ou famille) et de l'occupation immobilière (maison principale ou secondaire) ;
- ✚ Elle peut permettre une tarification incitative - par la fréquence des enlèvements des déchets et leur poids - mais elle est coûteuse à mettre en place et peut entraîner une baisse du coefficient d'intégration fiscal et conduire à l'augmentation de la facture pour les ménages.

Pour parvenir à un moyen terme, la Commission environnement fait à l'assemblée plénière les propositions suivantes :

1. Passer à la taxe avec un taux de plafonnement égal à 2 fois la valeur locative communale ;
2. Se donner les moyens de parvenir à une part incitative, qui seule répond à une logique environnementale, comme la Commune de Chagny qui la mise en place ;
3. Développer la communication sur le coût réel des déchets ;
4. Maintenir la redevance spéciale pour les professionnels, basée sur la production réelle de déchets, et de ce fait les exonérer de la taxe sur leurs lieux d'exploitation professionnelle.



L'assemblée vote à la majorité des voix le passage de la redevance à la taxe.



Il reste, qu'au-delà du prix de la plus en plus difficile gestion des déchets qui nous obligent à réduire au maximum notre production de déchets, il convient de nous interroger sur les modes de consommation qui nous sont imposés. A notre décharge, si nous osons dire, le problème que pose cette production exponentielle ne dépend pas seulement des « consommateurs » que nous sommes. Tout ne repose pas sur notre capacité à « gérer » nos déchets, loin s'en faut. Nous sommes tous confrontés au même embarras lié à l'emballage et au suremballage envahissants et généralisés des produits courants de consommation qui plombent nos poubelles... et

nos portefeuilles ! « Trier mieux, jeter moins et payer juste », d'accord. Mais cela relève aussi de notre action citoyenne. Il faut bien que nous posions à nos « Politiques » cet impératif, dans le contexte global de la production des biens de consommation. Et cela, à n'en pas douter, dépend d'une politique économique que nos « Décideurs » et nos « Distributeurs » ne semblent inopportunément pas près d'inverser dans un contexte écologique global, crucial et déterminant.



La Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, renforcée par celle de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.

Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec 2 techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et pour leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ; conseiller les usagers qui le demandent ; exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{ère} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020.

A chaque visite, l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les personnes intéressées doivent s'adresser au SPANC qui leur apportera tout conseil sur les travaux, l'éligibilité, et les accompagnera dans le montage du dossier.

ATTENTION, l'Agence de l'Eau vient de nous informer de la probabilité de l'arrêt des subventions à partir de mars 2018. Les demandes éventuelles doivent donc nous parvenir dans les plus brefs délais (dossier complet déposé au SPANC au plus tard début février).

Pour tout renseignement concernant ces aides ; contactez Mme RIVIERE Manurêva (technicienne au 06.84.25.92.39).

Le Président,

A. LAVENIR



Calendrier des manifestations 2018

DATE	OBJET	ORGANISATEUR	LIEU
Un lundi après-midi sur deux	Rencontres du Club	Club de l'Age d'Or	Salle associative VINDECY
6 janvier	Galette des rois - 19 h 30	Donneurs de Sang	Salle associative VINDECY
13 janvier	Opération « Pizza »	Anim' Ecoles	Bourg de MONTCEAUX L'ETOILE
27 janvier	Soirée dansante du foot	Association Sportive du Foyer Rural	Salle culturelle ANZY LE DUC
3, 10, 11, 16 et 17 février	Séances théâtrales	Foyer Rural	Salle des fêtes MONTCEAUX L'ETOILE
Date à définir	Banquet	Société de Chasse	Restaurant « LE VINDECY »
3 mars	Théâtre (par la troupe théâtrale d'ANZY LE DUC)	Anim' Ecoles	Salle culturelle ANZY LE DUC
24 mars	Opération brioches	Anim' Ecoles	Sur les 3 communes du RPI
2 avril	Randonnée pédestre	Association Sportive du Foyer Rural	Départ 8 h salle culturelle d'ANZY LE DUC
18 avril	Concours de belote	Club de l'Age d'Or	Salle des fêtes BAUGY
mai	Concours de pétanque	Association Sportive du Foyer Rural	Place de la mairie MONTCEAUX L'ETOILE
19, 20 et 21 mai	Ball-trap	Société de Chasse	« Les Teilles » VINDECY
27 mai	Méchoui – 12 h	Donneurs de Sang	Bourg de VINDECY
16 juin	Fête de la musique et de l'été	Donneurs de Sang	Cour de l'école de VINDECY
29 juin	Fête des écoles	Les écoles du RPI et Anim' Ecoles	Salle culturelle ANZY LE DUC
14 juillet	50 ^{ème} anniversaire de l'association	Association Sportive du Foyer Rural	Stade MONTCEAUX L'ETOILE
18 août	Kermesse	Donneurs de Sang	Les Sablières VINDECY
19 septembre	Concours de belote	Club de l'Age d'Or	Salle des fêtes BAUGY
6 octobre	Repas des anciens – 12 h	Donneurs de Sang et CCAS	Restaurant « LE VINDECY »
11 novembre	Marche du 11 novembre	Anim' Ecoles	Départ au Bourg de VINDECY
15 décembre	Noël des enfants et distribution de colis – 14 h	Donneurs de Sang	Salle associative VINDECY

Mini annuaire

Mairie

Lucien DEMEULE , maire	☎	03.85.25.26.03
Gérard PERRIER , 1 ^{er} adjoint	☎	03.85.25.45.94
Philippe CHARRIER , 2 ^{ème} adjoint.....	☎	03.85.25.45.18
Violette EMORINE , secrétariat.....	☎	03.85.25.04.48

Ouverture lundi (14 h à 18 h), jeudi et vendredi (8 h 30 à 12 h 00)

Courriel : mairie-vindecy@wanadoo.fr - Site internet : www.vindecy.fr ou www.vindecy.com

R.P.I.

Ecole d'ANZY LE DUC (accueille les 2-4 ans et CE1-CE2).....	☎	03.85.25.32.70
Ecole de MONTCEAUX L'ETOILE (accueille les GS et CP).....	☎	09.61.37.17.35
Ecole de VINDECY (accueille les CM1 et CM2)	☎	03.85.25.15.54
Garderie périscolaire (à l'école de MONTCEAUX L'ETOILE)	☎	03.85.25.39.45
Cantine scolaire (à l'école d'ANZY LE DUC)	☎	03.85.25.16.16

Nourrices agréées sur le R.P.I.

BONNETON Aurélie (ANZY LE DUC)	☎	06.74.11.19.25
BOUILLON Dominique (ANZY LE DUC)	☎	03.85.25.25.03
CARRE Gisèle (VINDECY).....	☎	03.85.25.13.47
NAFFETAS Elodie (VINDECY)	☎	03.85.25.35.34

Paroisse

Cure de MARCIGNY , pour les cérémonies religieuses	☎	03.85.25.03.27
CARTET Christine , pour les obsèques.....	☎	06.83.98.04.03
DUMOULIN Françoise , pour les intentions de messe.....	☎	03.85.25.26.76
PERRIER Renée , pour la sonnerie des glas	☎	03.85.25.21.72

ADMR

MANNEVEAU Thérèse , pour les aides aux personnes âgées	☎	03.85.25.29.51
---	---	----------------

Portage des repas à domicile

Vente des tickets repas en mairie.

Poste

Agence postale communale de MONTCEAUX L'ETOILE ..	☎	03.85.25.11.71
--	---	----------------

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

Déchets ménagers

Déchèterie de MARCIGNY	☎	03.85.25.22.09
-------------------------------------	---	----------------

Ouverte le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matins, sauf mercredi 15 août férié, reporté au vendredi 17 août. Sortir les poubelles la veille.

Point d'Apport Volontaire : situé après le cimetière en direction du Fourneau

Collecte des encombrants : le vendredi 15 juin 2018. Inscription préalable en mairie.



Ça cloche !

Ça se mérite de monter au beffroi de l'église de VINDECY ! Pas facile d'accès et, à vrai dire, un peu casse-gueule. Une fois là-haut, on se retrouve juste sous les cloches. Prendre toujours la précaution, salutaire pour les esgourdes, de débrancher le mécanisme d'action des cloches sous peine d'avoir des vibrations cérébrales fort éloignées de tout ravissement musical. Bien belles ces cloches ! Richement décorées. Quand on les observe d'un peu plus près, en en faisant le tour, on ne peut manquer de « tomber » sur d'étranges

excroissances ... Au bas du joug en bois, sur la couronne de la plus grosse cloche datée de 1837, apparaissent des têtes mystérieuses. Faites du même moule, lors de la fonte de la cloche, elles sont identiques : elles représentent la tête d'un homme, sans oreilles, aux cheveux courts et bouclés, au nez large et puissant, au-dessus d'une moustache gauloise retombant de chaque côté du menton, et une bouche dont les lèvres charnues esquissent un très léger sourire. Les yeux grands ouverts libèrent un regard épanoui, pas même affaibli par les petits plis du front.

Mais qui est donc ce personnage ? Que font là ces têtes ? La seconde cloche, la plus petite, sans date, en est dépourvue. Dans tous les cas de recherche historique, on peut se perdre en conjectures ou échafauder des hypothèses sans qu'aucun argument ne satisfasse, quand nos déductions s'éloignent de l'esprit qui a animé une réalisation humaine. Quelle est donc la raison de leur présence ? A bien réfléchir, il y en a peut-être une qui pourrait l'expliquer... Un peu osée, mais l'audace n'est-elle pas tout simplement à rechercher dans l'environnement historique de la fabrication de la cloche et bien sûr, en l'absence de toute certitude, d'extrapoler ?



Les deux cloches ont été fondues par le fondeur Gédéon MOREL. Gédéon MOREL est contremaître à la fonderie PACCARD¹ jusqu'en 1833, date à laquelle il s'installe à son compte, à Lyon sur les pentes du 1^{er} arrondissement peuplé de Canuts (ouvriers tisserands de la soierie lyonnaise) dont il est l'un des fils. Il s'installe en 1844 montée de la Boucle, à la Croix-Rousse, commune manufacturière canuse alors indépendante de Lyon, où il fabrique des cloches jusqu'en 1869. Ses cloches sont réputées pour être très décorées. Il a fondu des bourdons comme ceux de Notre Dame de la Garde à Marseille en 1845, de l'église St Paul à Lyon en 1855, ou encore de St Bénigne à Dijon en 1862. Voilà pour le contexte historique. Revenons à nos têtes !

Premier indice : Gédéon est fils de Canut. Deuxième indice : quel est le Canut mondialement connu qui avant de faire la joie des enfants faisait, par sa gouaille critique, celle des adultes ? Vous avez deviné, Guignol. Troisième indice : Guignol, depuis 1808, a la tête souriante de son créateur, le porte-parole des miséreux Laurent MOURGUET. Quatrième indice : le bicorne de cuir de Guignol lui cache les oreilles. Conclusion : nos têtes pourraient bien être celles de Gédéon, le fondeur moustachu sans oreilles ! Ce serait un sacré clin d'œil à sa grande famille ouvrière canuse, n'est-ce pas !



GP

¹ La fonderie PACCARD créée en 1796 à Sevrier près d'Annecy, existe toujours. Depuis sa création, plus de 120 000 cloches sont sorties de ses fourneaux pour être suspendues dans les beffrois des églises du monde entier, jusque dans les déserts de l'Alaska, dans les îles Fidji, aux Etats-Unis ou au Japon.



La plus vieille entreprise de VINDECY

Tout le monde au village et dans notre région connaît la réputation, jamais démentie, de l'entreprise de bâtiment POMMIER. Elle n'est plus à faire. Elle repose sur un savoir-faire dont les techniques, les procédés et les méthodes, « dans les règles de l'art », ont toujours allié les compétences professionnelles à l'utilisation des matériaux anciens et modernes. Ce qu'on sait moins, sauf peut-être les plus anciens, c'est que cette réputation s'est construite depuis les années 20 du siècle dernier. Un moment passé avec Georges POMMIER, doyen du village, Paul, son frère, et leurs femmes Alice et Suzanne, nous a permis de retracer l'histoire de cette « petite entreprise »... par la taille, grande par le savoir-faire.

Le fondateur de l'entreprise, Antoine - le père de Georges et de Paul, le grand-père de Jean-Marc - est né en 1888 à MONTAIGUET-EN-FOREZ, dans l'Allier. Il était le fils de Jean, né en 1844 à ST YAN, employé agricole et forestier au château de Selore, comme ses parents et sa fratrie, puis cultivateur à LUNEAU dans une petite ferme le long de la Loire et enfin à MONTAIGUET-EN-FOREZ. Dans les mêmes années de l'installation de Jean à Luneau, un autre Antoine POMMIER, cousin de Jean, établi dans ce village et forgeron de son état, décide d'émigrer à VINDECY où il monte une entreprise importante de machines agricoles près de la gare et où il devient maire entre 1900 et 1925 (voir *Trait d'Union 2017*, page 42).

En 1910, après son service militaire, Antoine, le fondateur de l'entreprise, part à Lyon pour travailler sur des chantiers de charpente et menuiserie et suivre des cours du soir en construction et dessin industriel. Mobilisé en 1914, il revient de la « grande boucherie » sain et sauf, comme ses trois frères. Il se fixe alors à CERON où il tient un petit commerce.

En 1923, il s'installe à VINDECY. Sa femme Jeanne reprend l'épicerie quand lui monte, avec son frère Gabriel, une découpe de bois à façon sur un pré de la famille JAME, près de l'église. Il se dote d'un banc de scie circulaire à vapeur et d'outils manuels pour travailler les tenons et mortaises des fermes, jambes de forces, arbalétriers, poinçons et autres contre-fiches destinés aux charpentes. Très vite, il fait appel à des compagnons pour satisfaire la demande de nombreux chantiers, ce d'autant plus que son frère tombe d'un toit en 1926 et se fracture une hanche, l'empêchant définitivement de continuer le métier. En 1925, naît Georges.

En 1927, Antoine trouve un terrain planté de résineux à côté de la gare et déménage son entreprise où elle se trouve encore. En 1928, année de la naissance de Paul, il y construit sa maison qui lui fait une belle promotion et détermine la commande de nouvelles constructions. La « fée électricité » apparaît au village en 1932 et lui permet d'investir dans une scie circulaire électrique.

En septembre 1939 les cinq compagnons de l'entreprise sont mobilisés. Antoine demande alors à son fils Georges, qui, après son certificat d'études à 12 ans suivait des cours à l'Ecole pratique de ROANNE, de le seconder. Georges se retrouve ainsi à 14 ans commis, rejoint, après la « drôle de guerre », par les compagnons qui n'ont pas été prisonniers. Le travail ne manque pas : menuiserie, maçonnerie, toiture, mais aussi réparations de cuve, de saloirs, de barrières, sciage à façon de peupliers et de chênes en bord de Loire amenés par les métayers et les fermiers. Les problèmes viennent principalement de la livraison aléatoire de chaux et de ciment que les fournisseurs de DIGOIN, en zone occupée, font venir par péniches au pont de Bonnand – la limite de la

zone de démarcation se situe au nord de ST YAN. De plus, les tuileries d'ARTAIX et d'IGUERANDE tournent au ralenti et sont souvent en rupture de stock.

En 1945, la paix revenue, c'est le début de la reconstruction et des « trente glorieuses ». Les usines de MARCIGNY, DIGOIN et PARAY tournent à plein rendement. Mais dans nos campagnes il devient difficile de trouver des ouvriers, dans le bâtiment moins qu'ailleurs. Il faut se résoudre à trouver une main-d'œuvre qualifiée hors des frontières. L'entreprise fait alors appel à des ouvriers portugais qu'il faut souvent loger. Georges garde encore un profond respect pour ces hommes déracinés dont il loue la qualité de leur travail. Il lui reste un souvenir pénible et



douloureux de cette période où, à ses arrivées sur le chantier, il voyait deux groupes séparés... A l'époque, il n'y a pas de restaurant. C'est mesdames qui s'occupent de préparer les repas et les paniers pour l'ensemble des ouvriers ! On imagine aisément le travail quotidien que cela pouvait demander.

En 1950, la société s'agrandit. Georges s'inscrit en cours de comptabilité par correspondance et obtient un CAP d'aide comptable. Malgré quelques incidents – Georges chute d'un échafaudage et Paul du toit de l'église de VINDECY, sans miraculeusement de gros dommages conséquents – l'entreprise accroît ses chantiers de construction (étables, maisons neuves, installations sanitaires et de chauffage...etc.). Antoine, épuisé, meurt en avril 1960 à l'âge de 72 ans.

En 1962, Georges et Paul décident d'un commun accord de scinder l'entreprise en deux entités distinctes : Paul garde la menuiserie et la charpente ; Georges, tout ce qui concerne le gros et le second œuvre. En plus des constructions d'habitation, la demande est très forte dans le domaine agricole pour la modernisation des étables, l'installation de chaînes de curage, les fosses à purin. Il faut encore embaucher...

En 1975, l'entreprise, tant dans le domaine de la construction que celui de la menuiserie-charpente, compte 15 salariés. Parmi eux, en menuiserie-charpente, trois anciens du village : Alexandre AUGER, René MONTAGNON et Maurice BORDAT.

En 1986, Georges prend sa retraite et Paul en 1988. Ils passent la main à Jean-Marc qui reprend le premier et second œuvre bâtiment en y ajoutant la maîtrise d'œuvre. De plus, il donne à cette fonction une nouvelle dimension fondée sur la rénovation et la restauration de bâtiments anciens. Dans cette optique, il se met en



relation avec des tailleurs de pierres tels qu'Eugène FARNIER d'ANZY-LE-DUC, FURTIN de CHAROLLES ou Gérard BONIN de POISSON. Il mène à bien des chantiers sur des ouvrages en pierre ou en pisé, des charpentes en chêne ou des toits en tuiles anciennes. La demande de rénovation d'habitations anciennes, d'églises ou de monuments historiques jusqu'à aujourd'hui est importante dans le Brionnais-Charollais, ce qui contribue à donner à notre patrimoine paysager et immobilier son « cachet » historique.

En 2016, Jean-Marc, sans repreneur familial, cède l'entreprise à un jeune homme qu'il a formé depuis quelques années, Patrice MICHAUD, qui avec ses 18 compagnons continue d'intervenir auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités locales pour la conservation du patrimoine et la fourniture de prestations de qualité dans le domaine de la construction et de la rénovation. Souhaitons à cette petite entreprise autant d'années d'histoire que celles écoulées, fondées sur les qualités professionnelles qui ont fait sa réputation.

La « tolérance », késako au juste ?

- Il est des mots dont on mesure parfois mal tout le sens qu'ils devraient avoir pour nous -

Un peu d'histoire pour nous éclairer. Au 14^e siècle la tolérance a le sens de « supporter en souffrant une peine », un fardeau physique ou moral. Sortie d'usage au 15^e, l'idée de patience se substitue à celle de souffrance, et le mot prend les valeurs de « supporter avec indulgence ce que l'on n'approuve pas » et « supporter patiemment ce que l'on trouve injuste, désagréable ». Dans les *Mémoires de Condé* en 1567, le mot s'emploie en matière de religion, suite à l'édit de tolérance de 1562 qui accordait aux protestants le libre exercice de leur culte. D'une valeur assez passive, la notion passe à un contenu positif chez les philosophes des Lumières dans les années 1760. « L'esprit de tolérance »¹ de VOLTAIRE, ROUSSEAU et DIDEROT, annoncent un mouvement de rénovation philosophique et religieuse. Cet « esprit » s'affirme sur deux précédents historiques : d'une part, depuis les « Placards de LUTHER » en 1515 contre les Indulgences papales, le Protestantisme se révèle comme le mouvement de purification religieuse pour une pauvreté évangélique et contre toute forme d'ultramontanisme ; d'autre part, depuis les « Constitutions d'ANDERSON » en 1723, la franc-maçonnerie témoigne d'une aspiration à dépasser toutes les religions révélées en faisant de Dieu le « Grand Architecte de l'Univers ».



C'est sur ces bases historiques que le Déisme des Lumières se caractérise par la prétention d'unir, en les dépassant, toutes les religions en une seule, celle de l'« Être suprême » n'intervenant pas dans la destinée des hommes et chargé de « garantir », dans une union personnelle avec chacun, la morale et les vertus civiques et humaines. C'est ainsi que la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, héritière des philosophes des Lumières, a été écrite « sous les auspices de l'Être Suprême ». Rien à voir évidemment avec la Déclaration de l'homme et du citoyen de 1948 qui prévaut aujourd'hui et qui efface purement et simplement toute référence à « l'Être Suprême » pour cause de « laïcité ».

Depuis le régime césarien de Napoléon III, la tolérance n'a plus du tout le sens donné au siècle des Lumières. Les croyances et les choix philosophiques, qui faisaient l'objet de débats et de controverses aux temps des Lumières, se doivent d'être murés au tréfonds de la conscience de chacun. Aujourd'hui, la tolérance semble désormais ne s'appliquer avant tout qu'à la couleur de peau ou aux choix sexuels. Le sens de l'existence, qui ne peut être que partagé par les hommes puisqu'il s'agit de la compréhension que nous avons du Monde, de la Réalité, est désormais devenu le royaume vide de « la sphère privée ». C'est ce qui faisait dire au philosophe et humaniste de la deuxième moitié du 19^e siècle, Pierre LEROUX : « La tolérance, un mot vague et insignifiant qui prêche l'indifférence. » N'est-ce pas effectivement l'indifférence qui nous contraint à nous passer de toute réflexion commune sur ce sujet essentiel ? Pourtant, la vision du monde et le sens que nous donnons à notre existence qui guident nos pensées et nos actes ne sont-ils pas nos vraies raisons d'être, bien au-delà de ce que l'on nomme « économie » (le travail et les biens matériels) et « politique » (la direction matérielle donnée à notre action humaine) ?

L'homme ne vit pas que de pain, disait St MATHIEU ! La Réalité du monde peut-elle être différente suivant les « conceptions » nées de la géographie et de l'histoire qui ont divisé les hommes, alors qu'elle est Une, sous d'infinis aspects ? N'avons-nous pas tous le besoin fondamental de partager et de confronter nos convictions les plus profondes, pour comprendre le Monde et nous comprendre ? Ne serait-ce pas le signe d'une véritable tolérance retrouvée ? Il faudra bien qu'un jour nous puissions répondre à ces questions !

GP

¹ En 1789, MIRABEAU, imprégné de cet esprit comme tous les révolutionnaires de son temps, disait : « La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré que le mot de tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique, puisque l'autorité qui tolère pourrait ne pas tolérer ».

La Justice selon...



Si la justice est parfois si lente à être rendue, c'est que bien souvent les magistrats, ne sachant pas quoi en faire, hésitent entre la rendre ou la garder pour eux.

En dehors de la magistrature debout et de la magistrature assise, il existe d'autres formes de magistratures, à savoir : la magistrature à genoux, à croupetons, sur le dos, à plat ventre et roulée en boule, qui sont cause que parfois la justice est boiteuse.

On dit d'un accusé qu'il est cuit quand son avocat n'est pas cru.

En justice expéditive et accélérée, un jugement rendu à la va-comme-je-te-rends est souvent la conséquence d'un procès mal digéré.

La barre des témoins, au cours d'un procès, est aussi bien une barre d'appui pour l'accusation qu'une bouée de sauvetage pour la défense.

En bonne justice, il est rare qu'une cause perdue ne soit jamais retrouvée.

En justice de série, si l'on n'a pas toujours raison d'avoir tort, on a souvent tort d'avoir raison.

La justice immanente est rarement imminente.

Le droit criminel ne signifie nullement qu'on ait le droit de commettre un crime.

On a vu des Hautes Cours de Justice se transformer en basses-cours de police.

Quand la justice n'est pas juste, l'injustice est exacte.

En stricte et rigoureuse justice, les condamnés qui bénéficient d'une remise de peine ont parfois bien du mal à s'en remettre.

En justice correcte et régulière un serment prêté n'est jamais rendu. Par contre une parole donnée, même d'honneur, peut être reprise, et l'est souvent, à la première occasion donnée pour la reprendre.

En justice courante et cavalante, si tous les prévenus l'étaient à temps, le banc des accusés serait souvent vide.

Les attendus du jugement d'un procès réservent parfois des conclusions inattendues à l'arrivée.

Pierre DAC

Petite fable allégorique



Sitôt le temps donné à ses chères études,
Un jeune promeneur avait pour habitude,
Par les chemins herbeux longés de haies,
De flâner, cueillant ici, là, une baie.
Il affectionnait vers où porter ses pas
Continûment, et ne s'en lassant pas...
Verdoyantes prairies ou vastes champs dorés,
Forêts mystérieuses à l'envoûtante orée,
Sous-bois terrés, ocellés de soleil,
Halliers en fleurs bruissant d'abeilles.

Soudain, à ses côtés, une fleur chuta,
Ce gracieux vol ultime l'enchantait,
Surpris et étonné, car rêveur de nature.
Un frouement d'ailes en fut la signature.
Son âme juvénile présentant un présage,
Voulut en dénouer promptement le message.
Le signe de l'augure n'en resterait pas vain
Prédissant l'avenir... il serait écrivain.
En héritant ainsi de ce bel apanage,
Emotions, sensations le seraient en partage.



L'écriture n'a-t-elle pas trouvé par la plume la liberté de l'oiseau ?

Arlette TROCHET

CHARLEMAGNE



Un nom comme celui-là en impose. Nous n'allons pas tracer ici l'histoire du roi des Francs et empereur *Carolus Magnus*, dit CHARLEMAGNE, qui pour asseoir son empire fit la chasse aux saxons, lombards, scandinaves, avars, slaves et autres païens barbares. Celui dont nous parlons fut habitant de Vindecy 1150 ans plus tard. Ce n'était pas un pseudonyme ou un sobriquet ! C'était réellement son nom patronymique. Il était originaire de Haute Marne pour certains, de Sologne ou du Nord pour d'autres. Arrivé à l'âge d'environ quarante ans en 1947, il resta une vingtaine d'années au village.

Lui aussi était chasseur, mais de gibier. Plus exactement, il était garde-chasse. Il officiait au château d'Arcy où il avait été recruté pour fournir en gibier les 34 ha de bois dont il devait s'occuper. Les propriétaires d'Arcy, la famille ROLLIN, lui avaient demandé de



s'attacher à pourvoir en faisans et perdrix les grandes chasses privées qu'ils organisaient trois à quatre fois dans l'année pour de nombreux invités. Il semble s'être acquitté de sa tâche avec un savoir-faire qui fit l'admiration de bon nombre de chasseurs locaux. Il devait avoir un sacré curriculum le bonhomme Lucien CHARLEMAGNE, vu l'étendue de ses connaissances et de sa science cynégétique, qui étonnèrent plus d'un. Sa

première besogne fut d'élever au château, dans deux volières, des centaines de faisans et de perdrix, qu'il relâchait au printemps en prenant soin de continuer de les nourrir dans le bois d'Arcy avec les céréales fournies par les métayers. Pour l'essentiel ces volatiles s'en écartaient peu. Ceux relativement nombreux qui partaient au-delà trouvaient bonne pitance. Il faut dire qu'à cette époque, les champs n'étaient pas déchaumés après les moissons, ce qui permettait au gibier (faisans, perdrix et lapins de garenne) de se nourrir et de se développer sans sortir des limites du territoire de la Commune.

Sa deuxième activité, de loin la plus importante, consistait à protéger son élevage, en période d'ouverture comme de fermeture de la chasse (!), contre les nombreux prédateurs naturels comme les fouines, les martres, les belettes, les blaireaux, les putois, les herminettes, les chats sauvages, les corbeaux, les pies, les buses qu'il piégeait, mais également contre toute tentative de « piraterie » de braconniers attirés par cet endroit giboyeux. Les renards, quant à eux, n'avaient avec lui aucune chance de venir festoyer. Excellent tireur, doté d'un odorat très sensible, il était capable de repérer les terriers « au nez » et de se poster devant leur entrée jusqu'à la nuit tombée. Il faisait mouche en ne tirant qu'un coup, jamais deux. Sourcilieux sur les limites de la chasse-gardée de la propriété, il en faisait le tour tous les jours « entre la grand-route et la Loire », silencieusement, en vélo ou à pied. Personne jamais ne le voyait et ne savait où il pouvait être, mais lui voyait tout. Quelques-uns l'apprirent à leurs dépens. C'est ce qui fit sa réputation d'homme intègre, zélé, discret, peu bavard et craint, mais aussi ce qui lui valut quelques « intimidations » et des menaces de certains « pirates ».

Sa troisième activité, lors des chasses organisées au château, consistait à recruter des habitants du village pour le rabattage du gibier. A cette occasion, certains se souviennent de sa « bistouille » - un mélange de café chaud et d'eau-de-vie, ce qui semble confirmer ses origines Ch'timis - qu'il offrait chez lui à quelques-uns, dans les



communs du château où il logeait avec sa femme et ses deux enfants. Quoi d'étonnant à ce que tous les membres de la société St Hubert de cette période – ils étaient plus de 80 ! - s'en rappellent, pour ceux qui sont encore là, comme d'un temps béni où VINDECY fut, pendant une vingtaine d'années, un paradis de la chasse.

GP

Evènements de 1917

6 janvier : l'armée coloniale belge capture le dernier roi du Congo LUBA KASENGO NYEMBO.

31 janvier : début de la guerre sous-marine totale.

7 février : les troupes américaines évacuent le Mexique, envahi le 3 mars 1916.

8 mars : révolution russe. Le Tsar abdique au profit du gouvernement provisoire de KERENSKI. Intervention américaine à Cuba.

12 mars : mutineries dans l'armée russe.

26 mars : les troupes britanniques perdent la bataille de Gaza contre les Turcs.

6 avril : les Etats Unis d'Amérique entrent en guerre après le torpillage de deux de leurs navires.

9 avril : début de la bataille d'Arras qui engage les troupes britanniques, canadiennes, australiennes et néo-zélandaises. En cinq semaines aucune percée stratégique du front n'est accomplie. Les pertes alliées s'élèvent à plus de 160 000 morts. Les pertes allemandes atteignent environ 120 000 hommes.

16 avril : échec et hécatombe de l'offensive du *Chemin des dames* programmée par le général NIVELLE qui est relevé de ses fonctions et remplacé par le général PETAINE. L'armée française perd en 10 jours 271 000 hommes. La *chanson de Craonne*, censurée par le commandement militaire, reste historiquement associée à cette « boucherie ».

19 avril : ouverture de la conférence de St Jean-de-Maurienne sur le démembrement de l'empire ottoman et de son partage entre le Royaume Uni, la France et l'Italie.

1^{er} mai : naissance de l'actrice Danielle DARIEUX.

20 mai : début des mutineries dans l'armée française. Pendant huit semaines elles gagnent progressivement toutes les armées le long du front. À leur paroxysme, elles touchent 68 divisions sur les 110 qui composent l'Armée. Les conseils de guerre prononcent 3500 condamnations, dont 554 à mort. Les mutineries éclatent également dans les armées allemande et anglaise.

26 juin : débarquement à St Nazaire des premières troupes américaines.

5 juillet : offensive britannique et belge en Afrique de l'Est contre les forces allemandes.

6 juillet : prise d'Akaba par les Arabes avec le soutien de Laurence d'Arabie, missionné par le gouvernement anglais.

17 juillet : en Chine, SUN YAT-SEN de retour d'exil au Japon, forme un gouvernement provisoire.

18 juillet : naissance du chanteur-compositeur Henri SALVADOR.

27 juillet : naissance d'André RAIMBOURG, plus connu sous le nom de BOURVIL.

13 août : grève générale réprimée dans le sang en Espagne.

20 août : début de l'offensive de Verdun.

5 septembre : conférence socialiste internationale réunie à Stockholm ; un appel à la grève générale internationale pour la paix est lancé.

11 septembre : disparition en vol de Georges GUYNEMER.

2 novembre : Déclaration BALFOUR, dans laquelle le Royaume-Uni se déclare en faveur de la création d'un « foyer national juif » en Palestine, sans que les « Naturels » soient consultés. L'empire du Japon s'empare des possessions allemandes en Chine.

7 novembre : la révolution bolchévique renverse le gouvernement de KERENSKI. LENINE entame des négociations avec les empires centraux pour mettre fin à l'engagement russe dans la guerre.

16 novembre : Georges CLEMENCEAU est nommé président du Conseil.

17 novembre : mort du sculpteur Auguste RODIN.

28 novembre : victoire allemande sur les Portugais au Mozambique.

6 décembre : la Russie bolchévique accorde l'indépendance à la Finlande.

11 décembre : l'armée britannique du général ALLENBY entre à Jérusalem et proclame la loi martiale, après s'être emparée de la Palestine ottomane.

Conseil municipal 1917

- Extraits -

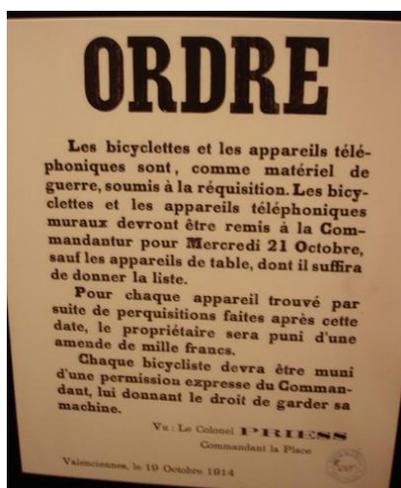
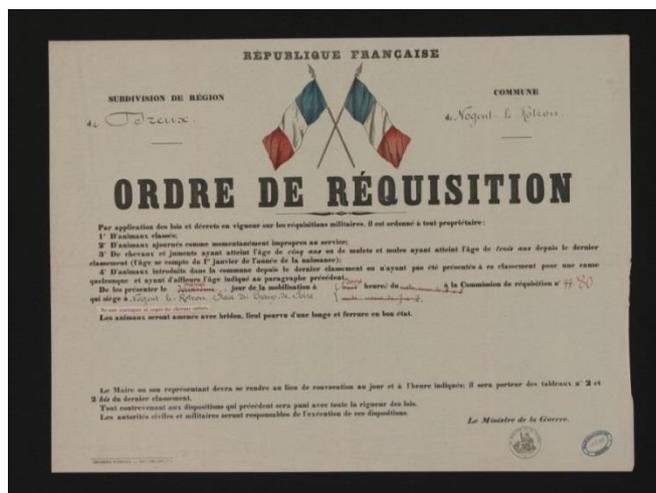


A l'heure des « réquisitions » sur tout le territoire national, le Conseil municipal est informé, à la session de septembre, par le maire Camille BERGER, d'une demande de l'administration militaire. La Commune doit fournir 400 quintaux métriques de pommes de terre, à raison de 14 F les 100 kg et 350 quintaux métriques de paille.

Le Conseil s'émeut des conditions inéquitables de cette demande : « Le Conseil, considérant que ce tarif [pour les pommes de terre] est inférieur de 2 F pour 100 kg à la tare officielle

minimum dans le commerce ; que dans ces conditions la perte subie par les cultivateurs serait très appréciable ; pour ces motifs, est d'avis à l'unanimité que le prix à payer par la réquisition soit fixé à 16 F les 100 Kg ». Par ailleurs, « Le Conseil considérant que la récolte en blé et en seigle a été médiocre et que, pour ce motif, la quantité de paille à fournir est trop élevée, est d'avis, à l'unanimité, que la dite quantité soit ramenée à 200 quintaux métriques. »

Il convient de rappeler que les ordres de réquisition, par application de lois et décrets d'exception de l' « état de siège » maintenu durant toute la durée de la guerre – levé seulement en novembre 1919 - s'adressaient à tous les propriétaires. Les maires de toutes les Communes, soumis comme les préfets aux autorités militaires devaient faire réserver l'ensemble des produits demandés et les tenir à la disposition de l'armée. Une commission, chargée d'examiner la qualité des produits réquisitionnés, était mandatée par ces autorités.



Toute fraude ou soustraction aux ordres pouvait entraîner de fortes amendes, voire de la prison. L'armée pouvait pratiquer des perquisitions de domicile et faire comparaître des civils devant des tribunaux militaires, avec une procédure simplifiée et une exécution immédiate de la sentence. Tout ou presque était susceptible d'être réquisitionné : céréales, légumes, vin, bestiaux et volailles, chevaux de transport, conserves, farines, peaux, fourrages, foin, paille, bicyclettes, voitures hippomobiles ou motorisées...

Les comptes rendus des sessions du conseil municipal ne disent pas si la demande faite aux autorités militaires obtint gain de cause. Compte tenu des lois d'exception, cela semble peu probable.



Les dessous de la mode

Autrefois la mode changeait moins rapidement qu'aujourd'hui. Elle avait plutôt tendance à se renouveler de génération en génération, avec des modifications de détails dans les parements. La grande différence se situait dans le décalage entre la vêtue de la noblesse et celle du peuple dont les défroques étaient adaptées à ses différentes besognes. Les gens d'Eglises quant à eux, clergé séculier ou régulier, ont continué à être vêtus uniformément de la même et ancienne robe pendant des siècles. Certaines expressions, qui ont trait aux parures et vêtements aujourd'hui disparus, nous sont bizarrement restées. Jugez-en par ces quelques exemples.



« **Se mettre sur son trente-et-un** ». Expression assez impénétrable puisqu'on ne sait pas à quoi fait référence le 31. Certains anthologistes de la langue française avancent l'idée que 31 serait la déformation populaire de *trentain*, nom d'une ancienne sorte de drap de luxe, dont la chaîne était composée de trente fois cent fils, et qui, n'étant plus compris, est devenu *trente-un* puis *trente-et-un*. Se mettre sur son trente-et-un, c'est donc littéralement *mettre sur soi son trentain*, et, par suite, ses plus beaux atours.

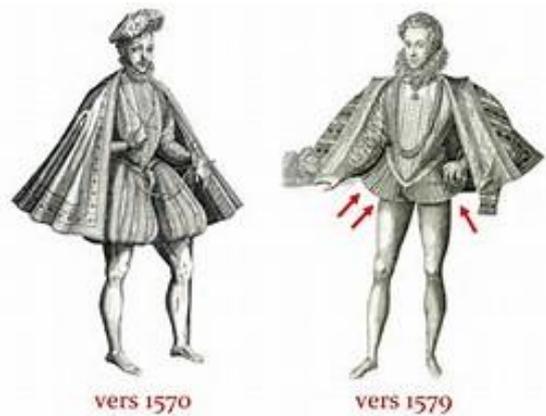
« **S'habiller de pied en cap** ». *Cap* est un mot occitan qui désigne la tête, le « chef », et l'expression a trait à la mode de l'armure des chevaliers gascons. Elle constitue l'adaptation de

la locution occitane *del cap als pès* : de la tête aux pieds. S'armer de pied en cap, c'est revêtir l'armure complète, des pieds à la tête, de l'éperon à la « salade » (pour peu que l'on ait évidemment des cheveux).

« **Une autre paire de manche** ». Au Moyen Age, les manches de la *cote* - une tunique en forme de robe que portaient aussi bien les femmes que les hommes - étaient le plus souvent amovibles, c'est-à-dire qu'on devait les rattacher le matin au corps de l'habit en les « recousant ». Cela permettait de changer les manches usées sans changer l'habit ou de s'échanger les manches en gage de bonne amitié. On mettait ainsi quelqu'un dans sa manche comme aujourd'hui on le met dans sa poche. Or des manches nouvelles pouvaient par leur ampleur, leur couleur, leur forme, modifier complètement l'habit auquel elles étaient fixées. C'est ainsi que l'expression signifia l'image de quelque chose de complètement différent. Toujours est-il que pendant longtemps on garda à la ceinture, dans un « aiguillier », le fil et les aiguilles nécessaires à la mobilité des manches. Aujourd'hui, avec fermeture éclair et boutons pression, ce serait peut-être plus commode de se dire : donne-moi tes manches et prend les miennes...

« **Faire une belle jambe** ». De nos jours ce sont les femmes qui attachent de l'importance à la finesse de leurs jambes. Autrefois, il faut le savoir, c'étaient les hommes qui mettaient leurs cuisses en valeur ! Enfin, essentiellement chez les « élégants » de la noblesse. C'est quand la mode masculine

abandonna la robe pour les chausses au XVI^e siècle, que la jambe masculine devint objet d'attention esthétique. Les chausses étaient ce qui couvre la partie inférieure du corps, à partir de la ceinture. Elles se composaient d'un haut-de-chausses qui descendait au genou – qui donnera plus tard la culotte – et d'un bas de chausses, devenu le *bas*. Les aristos coquets soignaient particulièrement le galbe de la jambe en le moulant de bas de soie qu'ils enjolivaient de rubans. *Faire une belle jambe* voulait donc dire se pavaner, faire le beau. « Un homme qui fait la belle jambe est faux et maniéré », disait DIDEROT. On disait aussi à celui qui propose de faire quelque chose dont on ne tirera aucun avantage : *cela ne me rendra pas la jambe mieux faite*. Les deux locutions se sont greffées l'une sur l'autre pour donner l'expression ironique que nous utilisons toujours : *ça me fait une belle jambe* !



« **Prendre ou ramasser une veste** » est une métaphore bien connue de tous les « Politiques », qui s'estiment heureux d'en prendre une quand ils ont évité de prendre une *déculottée* ! C'est une variation d'une formule plus ancienne *prendre une capote*, venue de *être capot* aux cartes. Le *capot* était un manteau avec capuchon sur la tête. Quel rapport direz-vous ? Celui qui subit un échec cuisant, est dans un extrême embarras comme si on lui avait jeté un capot sur la tête. A noter, pour la petite histoire, que l'allemand *kapputt* a été emprunté au français *capote* à l'époque de la guerre de Trente ans, entre 1618 et 1648, qui vit l'abaissement du Saint empire romain germanique.

« **Avoir quelqu'un à ses trousses** » est une locution qui a deux interprétations possibles. La plus traditionnelle : la *trousse* est une espèce de haut de chausses relevé qui serre les fesses et les cuisses. Cependant *trousse* a aussi le sens de paquets que l'on porte sur la croupe d'un cheval, et *en trousse* est un ancien synonyme de *en croupe*. Lorsqu'on poursuit un autre cavalier et qu'on le serre de près, on dit qu'on est à ses trousses.

« **Opiner du bonnet** » est encore une expression usitée, quoiqu'elle perde de plus en plus du terrain linguistique. Le bonnet est resté très longtemps (quelques siècles !) la coiffure des femmes comme des hommes. En velours, en laine, « fait de carte couverte de drap ou de serge », il était à la mode dans toutes les classes de la société.

Au XVII^e siècle le bonnet des magistrats, appelé mortier en raison de sa ressemblance avec le canon très court muni d'une large bouche à feu, leur servait, dans les assemblées de justice, à marquer leur adhésion à l'avis d'un orateur sur la question débattue, en l'ôtant. Par la suite, dans les conseils, une forme de vote se faisait non à main levée mais à bonnet levé. De là vient, au sens propre, *opiner du bonnet*. Lorsqu'on *opine du bonnet*, tout le monde est du même avis. Mais on peut opiner sans raisonner et selon l'avis de ceux qui ont déjà opiné. En tout cas c'est marquer son accord, mais pas nécessairement avec les « gros bonnets », comme l'ont montré les « bonnets rouges » bretons.



Etat civil 1917

Naissance

- ✚ Le 19 janvier, au Bourg, est né Laurent FANJOUX, de Jean-François FANJOUX, cultivateur, 49 ans, et de Madeleine DEVILLARD, 34 ans, sans profession, son épouse, domiciliés à Vindecy.
- ✚ Le 9 avril, à Le Fourneau, est née Valentine GIRARDON, de Joanny GIRARDON, 34 ans, cultivateur, et de Marthe-Fernande VEYRAC, 22 ans, sans profession, domiciliés à Vindecy.
- ✚ Le 30 avril, au Bourg, est née Gabrielle DELORME, 35 ans, cultivateur, de Louis DELORME, 35 ans, cultivateur mobilisé, et de Marie MARTIN, 37 ans, sans profession, domiciliés à Vindecy.
- ✚ Le 22 mai, au Bourg, est née Odette MARTIN, de Jean MARTIN, 39 ans, sans profession, mobilisé, et de Catherine CHARNAY, 36 ans, son épouse, épicière, domiciliés à Vindecy.

Décès

L'enregistrement des actes de décès des « Morts pour la France » a été fait par les autorités militaires. La transcription sur le registre municipal n'a pu se faire qu'à la réception de ces actes.

- ✚ Le 29 janvier, Jacques LESPINASSE, né à Briant le 1^{er} avril 1847, cultivateur, fils de la défunte Jeanne LESPINASSE, époux d'Eugénie JOURNET, domicilié en dernier lieu à Vindecy, est décédé en son domicile au lieu-dit Le Fourneau.
- ✚ Le 10 août 1916, Michel GOUTHERAUD, soldat du 23^e régiment d'infanterie, 6^e compagnie, n^o m^{le} 9802, né le 17 juillet 1890 à St Léger sur Vouzance, canton du Donjon (Allier), est décédé à Gentelles (Somme), mort pour la France.
- ✚ Le 17 septembre 1916, Pierre COGNARD, tambour au 333^e régiment d'infanterie, 14^e compagnie, n^o m^{le} 2559, né le 21 mars 1887 à St Vincent-les-Bragny, canton de Palinges (Saône et Loire), domicilié en dernier lieu au Château d'Arcy à Vindecy, est décédé au combat en avant de Verdun (Meuse), mort pour la France.
- ✚ Le 10 mars 1917, Jean GIRON, né à Brousse, canton de Cunlhat (Puy de Dôme) le 3 août 1842, marchand forain, fils des défunts Jean GIRON et Antoinette FOULHOUX, époux de Jeanne LAROCHE, est décédé en son domicile lieu-dit l'Arseune.
- ✚ Le 26 avril, Jean-Marie LARONZE, né à Charolles le 21 décembre 1844, journalier, fils des défunts Jean LARONZE et Benoite THERMARIN, célibataire, domicilié à Marcigny, est décédé au lieu-dit Le Bourg.
- ✚ Le 20 juin, François LAURENT, né au Donjon (Allier) le 24 octobre 1841, sans profession, fils des défunts Etienne LAURENT et Pierrette REMILLE, veuf de Marguerite BIESSE, est décédé en son domicile, lieu-dit Champ-Bouthier.
- ✚ Le 21 août, Jeanne DENIS, née à Chauffailles le 21 février 1847, sans profession, fille des défunts Denis DENIS et Pierrette ROBELET, célibataire, est décédée en son domicile au lieu-dit Le Fourneau.
- ✚ Le 27 août, Claudine BONIN, née à St Yan le 24 avril 1829, sans profession, fille des défunts Pierre BONIN et Suzanne BOUSSAND, veuve de Sébastien FANJOUX, est décédée en son domicile, lieu-dit Le Fourneau.
- ✚ Le 4 octobre, Hippolyte BERGER, soldat au 62^e régiment d'artillerie de campagne, section 181 D.A.C. n^o m^{le} 743, âgé de 29 ans depuis le 25 octobre dernier, né à Vindecy (Saône et Loire), fils de Camille BERGER, cultivateur, et de Claudine MATHON, domiciliés au lieu-dit Le Fourneau, est décédé à l'hôpital militaire de Dunkerque, mort pour la France.
- ✚ Le 8 novembre, André CHASSIN, né à Melay le 3 janvier 1853, sans profession, fils des défunts Philippe CHASSIN et Françoise MARTEAU, époux d'Adèle RAQUIN, est décédé en son domicile lieu-dit Le Bourg.

Club de l'âge d'or

Nous rappelons à toutes et à tous que nos réunions ont lieu tous les 15 jours, le lundi après-midi. Tou(te)s les retraité(e)s sont invité(e)s à venir nous rejoindre pour nous retrouver autour de parties de cartes, de pétanque (aux beaux jours) ou de scrabble. Nous organisons chaque année deux concours de belote et de manille à la salle de Baugy, et une sortie à la journée.

Nous participons également à de nombreux concours de clubs et aux jeux cantonaux (cartes, billard, scrabble).

Activités du club en 2017

- + Janvier : La galette des rois
- + Mars : Nous avons eu la joie de fêter les 90 ans de Madeleine MATRAT ainsi que le Carnaval. A cette occasion, nous avons offert une dégustation de bugnes aux 23 enfants de l'école de VINDECY.
- + Avril : concours de belote - 98 doublettes.
- + Juin : sortie cabaret à RENAISON avec repas - le club d'ANZY LE DUC nous accompagnait.
- + Juillet : le club de VINDECY reçoit le club de BAUGY.
- + Aout : jeu cantonal à CHENAY le CHATEL ; VINDECY se classe 9^e.
- + Septembre : Concours de manille - 74 doublettes. Nous rendons visite au club d'ANZY le DUC.
- + Décembre : repas de fin d'année.



Le club remercie la municipalité pour le prêt gratuit de la salle et la subvention accordée.

Composition du Bureau

Co-présidentes : Solange BEAUCHAMP et Emilienne THEVENET
Vice-président : Maurice BORDAT
Trésorière : Renée PERRIER

Trésorière adjointe : Françoise DUMOULIN

Secrétaire : Marie-Claire COULON

Secrétaire adjointe : Denise JACOB

Membres : Jean BERNARD, Roland COULON, Josiane DEMEULE, Edith MATHIEU, Germaine PICHOUX, Paul POMMIER

Calendrier des manifestations 2018

Concours de belote : mercredi 18 avril 2018 salle de BAUGY

Concours de belote : mercredi 19 septembre 2018 salle de BAUGY



Société de chasse Saint-Hubert de Vindecy

La société compte 19 actionnaires.

Cette année nous accueillons 3 jeunes chasseurs, Camille et Quentin BORDAT ainsi que Armand CHARRIER. Leur cotisation leur est offerte la première année. Notre ball-trap annuel de Pentecôte a de nouveau accueilli de nombreux tireurs, nous permettant de lâcher 180 perdrix grises et 125 faisans. Quant à l'étude sur le lièvre, consistant à



prélever un œil des animaux tués pour connaître leur âge, elle indique un effectif stable de l'espèce.

Nous avons également continué la destruction des corvidés avec 90 prélèvements. Pour ce qui est des renards, 3 ont été déterrés et 15 détruits à l'affût et en battue.

Membres du bureau :

- Président: Bernard CHARRIER
- Vice-président: Alexis MURE
- Trésorier: Sébastien DEMEULE
- Secrétaire : Patrick BORDAT
- Membres : Gérard BOUSSAND, J-Yves MURE, Philippe CHARRIER, Laurent DEMEULE, Joanny MURE.



**Pour mémoire, rappel de la
date du Ball-Trap :
19, 20 et 21 mai 2018.**



Amicale des Donneurs de sang

Pour ce qui concerne les manifestations passées en 2017, l'Amicale des Donneurs de Sang est toujours autant satisfaite de voir que celles-ci fonctionnent aussi bien chaque année.

La fréquentation du méchoui reste constante avec une soixantaine de personnes présentes.

La fête de l'été a, quant à elle, connu son habituel succès puisque près de 300 personnes étaient présentes.

Une petite baisse de fréquentation s'est ressentie cette année pour la fête du mois d'août (pour la vente des repas), mais les joueurs de pétanque étaient plus nombreux qu'en 2016.

Pour le Noël des enfants, celui-ci s'est déroulé le samedi 16 décembre avec un dessin animé à 16h00. La venue du père Noël à 17h30 a été suivie d'un apéritif dînatoire pour les parents.

Les principales manifestations de 2018 :

- La galette : 6 janvier
- Le méchoui : 27 mai
- Fête de l'été : 16 juin
- Kermesse : 18 août

En début d'année il y aura comme tous les ans une réunion qui permettra d'élire le nouveau bureau de l'association pour 2018.

Nous rappelons à tous la mise en place de la cotisation annuelle (elle permet de bénéficier du matériel de l'association à tarif réduit, mais également d'apporter une aide précieuse lors des différentes manifestations de l'association).

Tout nouveau bénévole ou personne qui souhaite entrer au bureau est le ou la bienvenue.

Les membres de l'Amicale des Donneurs de Sang se joignent à moi pour remercier tous les bénévoles pour leur aide lors de nos manifestations, mais également pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Président, Jean Yves MURE.



L'amicale des donneurs de sang « La Bienfaitrice » de VINDECY n'organise plus de collecte de sang. Toutefois, il vous est toujours possible de donner votre sang à la salle des fêtes de MARCIGNY où l'association des donneurs de sang de MARCIGNY vous attend les :

Vendredi 12 janvier 2018 de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 23 mars 2018 de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 18 mai 2018 de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 27 juillet 2018 de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi 28 septembre 2018 de 15 h 30 à 19 h 30

Vendredi 23 novembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 30

Anim' Ecoles

Association des parents d'élèves du RPI

L'année écoulée ...

L'année scolaire 2016/2017 s'est bien déroulée puisque ce sont près de 5 000 € qui ont été reversés aux quatre classes du RPI ANZY MONTCEAUX VINDECY grâce aux différentes manifestations d'Anim' Ecoles.

Cela a permis aux enfants des classes de maternelle et de GS/CP de partir à COURZIEU au « parc des loups » avec un spectacle de rapaces et aux deux classes de grands de découvrir les grottes d'AZE et le Haras de CLUNY.

Grâce à ces bénéfices, les enfants ont également participé au projet « Ecole et Cinéma » (chaque classe se rend 3 fois au cinéma pour découvrir des films dont ils n'ont pas l'habitude : films muets, noir et blanc... etc.). Ils ont fait des rencontres inter-écoles ; les plus grands ont vu un spectacle théâtral sur la prévention des accidents domestiques et ont fait le cross de MARCIGNY. Les GS/CP ont participé au « prix des incorruptibles » (prix de littérature jeunesse). Un spectacle a été offert pour Noël. Les classes d'ANZY LE DUC ont participé au projet Colegram à MARCIGNY qui portait sur l'art contemporain : ils ont pu visiter une exposition au Musée Franck POPPER à MARCIGNY puis, après réalisation de leurs œuvres, exposer eux-mêmes dans ce musée.

Autant de projets intéressants et enrichissants, que les enseignants portent et qui ne sont possibles que grâce au financement d'Anim' Ecoles.

Les bénéfices d'Anim' Ecoles sont le résultat de différentes manifestations :

- la Marche du 11 novembre 2016 à VINDECY qui n'a connu qu'un succès mitigé (351 marcheurs) car le temps n'était pas de la partie. Les personnes qui participent à cette marche sont toujours ravies du cadre et des différents ravitaillements « faits maison ». Un repas est également servi dans la salle des fêtes.
- La vente de pizzas a été reconduite le 28 janvier dernier et fut une belle réussite. Le point de distribution se trouvait à ANZY LE DUC.
- La vente de brioches a eu lieu le 1^{er} avril sur les communes d'ANZY LE DUC, MONTCEAUX L'ETOILE et VINDECY. Les parents bénévoles passent dans les maisons pour proposer une brioche au prix de 4 €. La population des différentes Communes accueille toujours de manière conviviale les vendeurs et apprécie cette opération. Nous vous en remercions.
- La fête de l'école a eu lieu le vendredi 23 juin à la salle des fêtes d'ANZY LE DUC. C'était là encore un très bon moment. Les plus petits ont proposé un spectacle sur le thème des 4 saisons. Les parents ont pu admirer les plus grands sur des chants, des danses ou diverses acrobaties.

Puis, pendant que parents et grands-parents buvaient un petit apéritif, les enfants ont pu jouer sur une structure gonflable ou gagner des jeux. Enfin un repas (jambon/gratin) était servi dans la salle.

Notons un bon investissement des familles lors de ces différentes rencontres, notamment pour la marche et la vente de brioches où il y a besoin de beaucoup de monde. Cela contribue à la réussite de ces manifestations et aussi à la motivation des membres du bureau. Chaque nouveau parent qui rejoint l'association, que ce soit aux réunions ou au moment de donner un coup de main, est le bienvenu.

Pour clôturer cette année scolaire, le barbecue d'Anim' Ecoles où chacun apporte un plat s'est déroulé le samedi 24 juin à VINDECY dans la convivialité, comme toujours.

L'année à venir ...

Lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre, les dates de l'année ont été fixées :

- La traditionnelle marche du 11 novembre a eu lieu à VINDECY. Malheureusement, la pluie est venue s'inviter et ce ne sont que 217 courageux marcheurs qui ont pu profiter de cette jolie marche. Des lasagnes étaient proposées au repas. Malgré le temps maussade, la journée s'est passée dans la bonne humeur !



Préparation de la Marche



Buvette de la marche

*La bonne humeur sur les ravitaillements
malgré la pluie*



- L'opération pizzas est reconduite et se déroulera le samedi 13 janvier 2018.
- La troupe théâtrale d'ANZY LE DUC jouera au profit de l'association le samedi 3 mars 2018.
- La vente de brioches aura lieu le samedi 24 mars 2018 sur les Communes d'ANZY LE DUC, MONTCEAUX L'ETOILE et VINDECY.
- La fête de l'école se déroulera le vendredi 29 juin à ANZY LE DUC

Quelques départs de parents cette année, les enfants étant rentrés en sixième. Le bureau a donc été quelque peu modifié :

- **Co-Présidents :** Guillaume FARNIER (*VERSAUGUES*)
Raphaël BOURGEON (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
- **Vice-Présidents :** Pierre PELLETIER (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
Marc DELAUMENI (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
- **Trésorier :** Vivien RABOUTOT (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
- **Trésoriers adjoints :** Pierre-Jean BEFORT (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
Ophélie GAMBY (*MONTCEAUX L'ETOILE*)
David MARTIN (*ANZY LE DUC*)
- **Secrétaire :** Géraldine MAILLET (*ANZY LE DUC*)
- **Secrétaire adjointe :** Céline THERET (*ANZY LE DUC*)
- **et de nombreux membres.**

Une équipe nouvelle et dynamique qui a à cœur de financer les différents projets des enseignants pour les enfants.

Association Sportive du Foyer Rural

La saison 2016/2017 a plutôt été satisfaisante avec le maintien de l'équipe A en seconde division et une saison difficile pour l'équipe B en raison de nombreux blessés. Le club remercie Augusto MACHADO pour tout le travail fourni au cours de la saison.

Pour cette année, c'est toujours Augusto MACHADO qui aura les commandes du groupe séniors et qui sera secondé par Bernard LAUVERGEAT en provenance de NEUILLY EN DONJON. Les objectifs pour la saison 2017/2018 seront donc le maintien pour l'équipe A et que notre équipe B continue de se faire plaisir le dimanche, sachant que le groupe s'est élargi avec l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux joueurs.

Ce sera une grande année pour le club qui fêtera ses 50 années d'existence le samedi 14 juillet 2018.

Les jeunes sont toujours aussi nombreux, ce qui est une grande fierté pour le club. Et pour la 4^{ème} année consécutive, le nombre de nos licenciés franchit encore la barre des 100.



Les manifestations organisées par le club ont toujours autant de succès et seront reconduites.

Le club remercie les responsables de jeunes pour leur travail, les sponsors pour leur générosité (maillots, ballons, fournitures matériaux pour les vestiaires), les parents pour le transport des enfants et les communes de MONTCEAUX L'ETOILE, VINDECY, ANZY LE DUC et VERSAUGUES pour leurs subventions.

Vous pouvez également retrouver toutes les infos du club sur notre site internet asfrmontceaux.footeo.com. ainsi que sur notre page Facebook.



Calendrier de manifestations 2017/ 2018

Samedi 25 novembre 2017 Tirage des grilles à la mairie de MONTCEAUX L'ETOILE

Samedi 27 janvier 2018 Soirée dansante à ANZY LE DUC

Lundi 02 avril 2018 Randonnée pédestre. Départ salle des fêtes ANZY LE DUC à 8h

Mai 2018

Concours de pétanque place de la mairie à MONTCEAUX L'ETOILE

Samedi 14 juillet 2018 50 ans du club au stade

EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION

CATEGORIES	EFFECTIF 2016/2017	EFFECTIF 2017/2018	RESPONSABLES
Séniors	43	56	Augusto MACHADO Bernard LAUVERGEAT
U 13	5	16	Emmanuel DURAND
U 11	18	7	Philippe LOUVETON
U 9	15	14	Christophe DURAND Florent MEUNIER
U 7	12	2	Maurice JANVIER
Baby ballons	3	0	
Dirigeants	12	12	
TOTAL	108	107	



L'ASF vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Foyer rural

MONTCEAUX-VINDECY-VERSAUGUES

Notre association regroupe trois communes : MONTCEAUX L'ETOILE, VINDECY et VERSAUGUES, avec aussi des adhérents de PARAY-LE-MONIAL, BAUGY et MARCIGNY.

Notre activité principale est le théâtre avec des acteurs de tout âge.

Cette année nous avons présenté notre spectacle en avant-première à MARCIGNY, nous étions invités conjointement par le Crédit Agricole et l'EHPAD de MARCIGNY. Nous avons enchainé avec 5 représentations à la salle de MONTCEAUX L'ETOILE avec une pièce comique "Nous n'irons plus au bois ou l'arbre à came".



Nous avons aussi fait un concours de belote, un barbecue au bord de l'eau, participé au téléthon à VERSAUGUES.

Dernièrement une petite sortie a réuni 53 personnes en direction de CLERMOND-FERRAND, avec une visite de l'Aventure Michelin et pour clore cette journée le spectacle des Bodin's au Zénith.



Pour 2018, nous vous proposerons une comédie en 3 actes "Pas toutes à la fois" les 3, 10, 11, 16 et 17 février à la salle de MONTCEAUX L'ETOILE.

Un grand merci à tous (acteurs, personnes qui donnent la main...), ainsi qu'à nos municipalités pour leur aide efficace.

Présidente : Marie PICHOUX / Secrétaire : Brigitte BOURGEON / Trésorier : Jean François MATRAS

Brionnais Découvertes

Des activités pour tous depuis bientôt 20 ans



Créée en 1998, autour du centre VTT, en partenariat avec l'Etoile Cycliste de MARCIGNY, et de la randonnée pédestre, l'association participe aujourd'hui activement à la vie du territoire grâce aux nombreuses activités qu'elle a développées, pour tout public, de la maternelle à la résidence pour personnes âgées.

ANIMATION JEUNESSE - Loisirs, sorties, informations et prévention sont proposés aux adolescents, durant les vacances et les périodes scolaires. Animation Jeunesse organise également des initiations informatiques, un accompagnement à la recherche d'emploi, du baby-sitting, des formations BAFA...

03 85 25 28 59 / rue Fressinet 71110 MARCIGNY / antenne.animation@wanadoo.fr

CIEL BLEU – L'accueil de loisirs « Le Ciel bleu » accueille les enfants, à partir de 3 ans, après l'école et durant les vacances. Au programme : activités manuelles, sports, jeux et sorties.

03 85 25 34 52 / esplanade Quentin ORMEZZANO 71110 MARCIGNY / bdciel-bleu@orange.fr

LOISIRS SPORTIFS ET CREATIFS – Diététique, sport, santé ; gym d'entretien ; step ; randonnée pédestre et vannerie sont proposés aux adultes, toute la semaine. Pour les enfants, éveil sportif, multisports, VTT et roller sont organisés chaque mercredi (à partir de 4 ans).

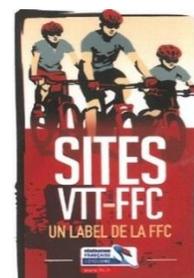
03 85 67 85 48 / esplanade Quentin ORMEZZANO 71110 MARCIGNY / briodec@wanadoo.fr

CENTRE VTT ET TOURISME – Les 500 km de circuits balisés permettent, selon leur difficulté, soit la balade familiale soit l'entraînement sportif. De la simple location de vélos (VTT, Vélos à Assistance Electrique, VTC) ou rollers jusqu'à l'organisation d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine touristique, BRIONNAIS DECOUVERTES mêle sports de plein air et visites pour découvrir la région.

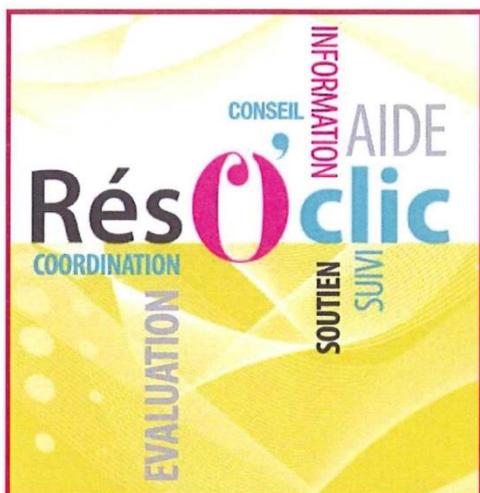
03 85 67 85 48 / esplanade Quentin ORMEZZANO 71110 MARCIGNY / briodec@wanadoo.fr

Grâce à l'intérêt porté aux différentes activités et au dynamisme de l'association, qui regroupe plus de 400 adhérents et emploie 7 salariés, BRIONNAIS DECOUVERTES fêtera ses 20 ans en 2018 !

www.brionnais-decouvertes.com



Toute l'information en un seul Réso' Clic !



Un Centre Local d'Informations et de Coordination (C.L.I.C.)

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Charolais Brionnais est un guichet unique d'information pour les personnes âgées de 60 ans et plus, leurs familles et leur entourage. Des professionnels sont à votre écoute afin de vous guider dans vos démarches sur des domaines multiples : mise en place de service d'aides à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations... Aussi, si votre demande nécessite la compétence d'un autre

professionnel, le CLIC vous met en relation avec ce dernier.

**Notre équipe vous accueille
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Un réseau de santé

Le Réseau de Santé est un dispositif de coordination qui vient en appui aux professionnels de santé. Ses actions sont destinées à toute personne en situation complexe à domicile souffrant d'une ou plusieurs pathologies, quel que soit son âge, son handicap, le stade ou la gravité de sa maladie. Des professionnels réalisent à domicile une évaluation des besoins, planifient et programment les interventions nécessaires, soutiennent les aidants, et organisent le suivi de l'accompagnement.



Association du Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais
Boulevard des Charmes - 71600 Paray-le-Monial
Tél. 03 85 24 32 64 - Fax : 03 85 24 30 20

SECTEUR D'INTERVENTION : Charolais-Brionnais

Site internet :

www.reseau-du-pays-charolais.com

Le Trait d'Union est une revue d'information municipale annuelle, tendant à traduire, de la manière la plus complète possible, la vie de notre village au travers de ses associations, des actions et des orientations de la municipalité et des syndicats intercommunaux.

En fonction de la place disponible, il est également agrémenté d'articles et de photos - au libre choix de celles et ceux qui les proposent (histoire, poésie, humour, actualité locale, littérature...) - parce qu'il nous semble que c'est une manière de le rendre plus vivant, plus varié et ainsi plus agréable à lire.

Nous vous incitons donc toutes et tous à enrichir, par la qualité de vos écrits et de vos témoignages, cette revue pour qu'elle soit plus encore la vôtre.

Le comité de rédaction

